



TÉMOIGNAGES DE GARDE À VUE

Vos retours sont toujours précieux (et bien souvent nécessaires) !

Vous pouvez nous écrire à :
legalteam-marseille@riseup.net

réédition février 2026

par la Legal Team Marseille

RESSOURCES

- * Pour ce qui concerne les techniques d'interrogatoire des keufs : le livre « *Comment la police interroge et comment s'en défendre* » est disponible sur projet-evasion.org
- * Une autre de nos brochures : « *Garde à vue - Outils d'auto-défense psycho-légale* », qui porte plus spécifiquement sur les repères spatio-temporels et émotionnels du déroulé d'une GAV, est disponible sur legalteammarseille.noblogs.org
- * Pour des conseils pratiques : rajcollective.noblogs.org/conseils-pratiques
- * Pour des ressources pour les victimes de violences policières, ainsi que sur les armes et les fichiers de police : desarmons.net

CONTACT

Téléphone d'urgence : 07 53 05 25 30

Mail : legalteam-marseille@riseup.net

Site internet : <https://legalteammarseille.noblogs.org/>

Infos : <https://mars-infos.org/+-legal-team-+>

La legal team de Marseille fait partie du réseau d'auto-défense juridique collective (RAJcol) qui rassemble diverses structures (associations et collectifs, legal team, caisses de solidarité ou groupes de défense collective) qui s'organisent un peu partout en France contre la répression et les violences policières : <https://rajcollective.noblogs.org/>

brochure disponible numériquement sur notre blog
legalteammarseille.noblogs.org

*
*
Février 2026
Marseille
*
*

PRÉSENTATION DE LA LEGAL TEAM MARSEILLE

Formée initialement en octobre 2018 pour faire face à la répression de la lutte contre les travaux de la Plaine, la legal team de Marseille s'organise pour lutter de manière collective contre la répression policière et judiciaire des luttes sociales à Marseille.

Une legal team, qu'est-ce que c'est ? C'est une équipe de personnes militantes, qui essaient de recenser les arrestations dans les mouvements, manifs, blocages... de donner des informations aux proches des personnes arrêtées, de les mettre en relation avec des avocat.es, de s'organiser pour le fric (mandats, frais divers) bref, qui essaient de rompre l'isolement face à la police et à la justice. Cette équipe dispose d'un téléphone sur lequel on peut appeler quand un.e proche a été arrêté.e, quand on a assisté à une interpellation, quand le commissariat nous a appelé pour signaler qu'un.e proche est en garde à vue.

Ce numéro est important à diffuser dans les manifs, dans les quartiers en lutte, sur les blocages... Cela permet de mieux savoir combien de personnes ont été arrêtées, et de mieux pouvoir s'organiser après.

La legal team produit et diffuse également des ressources sur les pratiques que l'on peut avoir pour se prémunir autant que possible de la répression, tant individuellement que collectivement, et organise des ateliers pour en discuter collectivement. N'hésitez pas à nous contacter par mail, le téléphone d'urgence étant destiné justement aux arrestations et autres urgences.

SOMMAIRE

page 4 : Introduction

page 5 : Nos intentions

→ *contact pour soin & soutien psy*

page 10 : Témoignages et encadrés

page 11 : les horaires en GAV

page 13 : les avocates commis.es d'office

page 14 : les mensonges des keufs

page 16 : l'identité

page 18 : la prise de signalétique

page 24 : la ventoline

page 26 : choisir le/la même avocat.e

page 28 : l'enquête sociale

page 32 : perquisitions

page 33 : téléphone

page 36 : les poursuites

page 40 : les alternatives aux poursuites

page 42 : traitements différenciés

page 43 : biométrie et génétique par la force

page 67 : contrôle d'identité et fichiers de police

page 69 : Lexique avec infos/avis

page 74 : Présentation de la Legal Team Marseille

page 75 : Contact et ressources

LÉGENDE

* On a signalé par un astérisx chaque mot défini dans le lexique à la fin.

* On a surligné en gris des éléments dans le texte qui contiennent des idées qu'on a voulu développer dans les encadrés qui les suivent.

TÉMOIGNAGES DE GARDE À VUE

RÉÉDITION FÉVRIER 2026

LEGAL TEAM MARSEILLE

INTRODUCTION À CETTE NOUVELLE VERSION

Cette brochure est une réédition de la version précédente (juin 2024) qui comportait de nombreuses coquilles syntaxiques et surtout une grosse erreur de fond concernant un des témoignages.

En effet, le témoignage de Lorenzo a en fait été mélangé avec un autre témoignage. Au moment de la réécriture du récit, des éléments provenant de notes de deux témoignages différents ont été confondus, de sorte que le témoignage ne reflète ni la réalité de l'un, ni celle de l'autre. On s'est rendu.es compte de cette bourde en avril 2025, en préparant un atelier de discussion autour de la brochure. On a prévenu les deux personnes concernées qui ont préféré retirer leurs témoignages. On est désolé.es pour cette erreur grave envers les personnes qui ont témoigné et ont pu se sentir trahies. Aussi, on accorde une grande importance à essayer de diffuser des idées qui s'appuient sur nos expériences concrètes ou sur celles de personnes en contact avec nous. On est donc

Procureur (proc') : c'est le supérieur des flics (agents et officiers de police judiciaire), dans la mesure où c'est lui qui décide du placement en GAV, de sa prolongation et de sa suite (du classement sans suite ou poursuite pénale, ou encore mise en œuvre d'une alternative aux poursuites). Ses décisions reposent sur les infos données par l'OPJ, au téléphone. À Marseille, il est épaulé par des substituts du procureur, des vice-procureurs ou des procureurs adjoints, c'est kiffe-kiffe. Face au proc, tu as le droit de garder le silence mais selon les cas ça peut être bien de faire des observations. C'est surtout l'avocat qui négocie avec le proc, contrairement aux auditions en GAV où il n'a pas le droit d'intervenir.

Vérification d'identité (vérif') : si tu ne fournis pas de preuve d'identité suffisante aux flics lors d'un contrôle d'identité, ils peuvent t'emmener au poste pour une durée maximale de 4 heures en « vérification d'identité ». Tu as accès à tes affaires et en théorie tu peux partir quand tu veux. En pratique c'est compliqué et tu risques un placement en GAV (dans ce cas la durée des 4h est imputée sur les 24 premières heures de GAV). Au poste, ils peuvent aussi te demander de te prendre en photo et de prendre tes empreintes pour voir si tu es connu.e des fichiers (TAJ et FAED) (ces relevés ne sont pas censés donner lieu à une inscription dans les fichiers). Si tu refuses, cela peut justifier un placement en GAV mais pas une comparution immédiate.



Défèrement : moment où tu es emmené.e devant le/la procureur.e à la fin de la garde à vue. Durant la GAV, l'OPJ appelle le substitut du procureur qui est de permanence téléphonique au tribunal, pour le tenir au courant de l'affaire. Ce dernier décide des suites de la GAV : cela peut être une comparution immédiate (CI) devant le tribunal, ou une convocation à un procès à une date ultérieure, et dans ce cas ordonner un défèrement. La personne n'est alors plus sous le régime de la garde à vue, mais est emmenée devant le procureur pour interrogatoire. À l'issue de l'interrogatoire, le proc peut poursuivre son choix ou opter pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Dans l'attente de cet interrogatoire, et d'un éventuel procès, la personne est enfermée dans ce qui s'appelle le « dépôt » du tribunal. Elle peut légalement y rester enfermée pendant une durée maximal de 20 heures. Au-delà de ce délai elle devra être libérée, à moins qu'un.e juge des libertés et de la détention (JLD) ne décide de son placement en détention provisoire.

Juge des Libertés et de la Détention (JLD) : c'est le/la juge qui décide s'il y a lieu, ou non, d'incarcérer une personne dans l'attente de son jugement, même si elle n'a pas été condamnée donc (ce qui s'appelle la détention provisoire). À la demande du proc', iel peut également statuer d'un placement sous surveillance électronique ou d'un contrôle judiciaire, du/de la prévenu.e dans l'attente de son audience.

Officier de Police Judiciaire (OPJ) : catégorie hiérarchique parmi les fonctionnaires de la police nationale, qui sont souvent dans les bureaux, au dessus des agents qui sont souvent sur le terrain, à laquelle correspondent certaines habilitations. Par exemple, pour les fouilles : la présence d'un officier de police judiciaire (OPJ) est nécessaire, idem pour les relevés de signalétique et les prélèvements d'ADN en GAV. Il est souvent habillé en civil.

aussi désolé.es pour les lectrices qui ont lu ce témoignage en le pensant vrai...

Cette nouvelle version a donc pour vocation d'annuler et remplacer la précédente ! Merci de sortir de vos infokiosques la version précédente que l'on souhaite voir disparaître de la circulation. Seule cette version est trouvable sur internet.

Nous avons profité de cette nouvelle publication pour corriger certaines erreurs et ajouter plusieurs nouveaux témoignages. Vos retours sont toujours précieux (et bien souvent nécessaires !), vous pouvez nous écrire à legalteam-marseille@riseup.net

NOS INTENTIONS

On a voulu publier une compilation de récits de gardes à vues parce que parfois les explications et les conseils ça peut être lourd et ça ne convient pas à tout le monde.

Par ailleurs, on pense que lire des expériences d'autres personnes aide à mieux se préparer émotionnellement à la répression. Lire ces témoignages permet de se rendre un peu compte que la pression, le stress, le manque de sommeil, les mensonges constants des flics font partie intégrante du cadre de la garde à vue et rendent toute décision compliquée sur le moment. L'idée de ce recueil n'est surtout pas de juger les décisions des personnes qui ont partagé leur histoire mais au contraire, de réaliser qu'au-delà des conseils antirep qu'on peut avoir en tête, la dimension psychologique / émotionnelle de la garde à vue est tout aussi déterminante et qu'on fait au mieux selon comment on se sent sur le moment.



C'est normal de flancher, d'avoir une stratégie qu'on trouve nulle a posteriori, de faire des erreurs parce que l'environnement dans lequel on est plongé.e pendant une garde à vue est pensé pour te faire parler, te faire flancher. Cette brochure pourrait permettre aussi de re-collectiviser une expérience parfois traumatique de la gardav et de rompre l'isolement.

Ce sont parfois des témoignages écrits qui nous ont directement été envoyés tel quels, sans (quasi) les modifier, parfois des retranscriptions audio, parfois des témoignages reconstitués à partir de notes prises lors d'entretiens puis soumis à la relecture des personnes concernées. Les plus anciens datent de mars 2023, les plus récents de juin 2025.

On a essayé de faire le minimum de découpes et de modifs afin de faire coexister plein de façons différentes de raconter son histoire. Ce sont donc des textes, plus ou moins longs, avec différents styles qui peuvent se lire dans l'ordre qu'on veut.

Dans les encadrés, on a essayé de reposer un contexte plus général sur tel ou tel point juridique. Il y a aussi un glossaire à la fin avec quelques définitions du jargon juridique, ils sont marqués d'un *.

Tous les témoignages concernent des expériences d'interpellation et de garde à vue à Marseille. La répression n'est pas la même sur tout le territoire et les pratiques des keufs et des procureur.es* varient beaucoup selon les villes. Réfléchir localement à des stratégies de résistance nous apparaît donc plus qu'important ! On précise que ces récits ne reflètent pas la diversité des situations possibles. Par exemple, il ne s'agit que de personnes interpellées majeures, en possession de papiers français. Pour les

Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC) : c'est une procédure aimée des procureur.es car elle permet de faire du chiffre efficacement. En effet, elle consiste à condamner une personne sans passage devant un juge mais simplement à la suite de négociations avec le/la procureur.e. Elle ne peut être mise en œuvre que si la personne a avoué les faits. En échange, les peines maximales sont divisées par deux environ. Par contre, la condamnation est inéluctable, puisque les faits ont été avoués, et ce malgré les lacunes procédurales. Ainsi, le proc a d'autant plus intérêt à pousser à la CRPC quand les dossiers sont truffés d'erreurs, de vices de formes ou de vides, afin de ne pas risquer le non-lieu devant un tribunal... Cette procédure étant particulièrement défavorable aux droits de la personne mise en cause, la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Il est possible à l'issue des négociations avec le/la proc d'accepter, de refuser ou de demander un délai de réflexion de 10 jours. On vous conseille de toujours demander le délai de réflexion et d'en discuter avec d'autres personnes (dont la legal team) avant de décider. En cas de refus, le dossier est alors renvoyé devant un tribunal correctionnel (comme dans une procédure de procès habituel).

Contrôle judiciaire (CJ) : interdictions et obligations fixées par le juge de comparution immédiate (la semaine) ou le juge des libertés et de la détention (le week-end) à respecter dans l'attente d'un procès. Cela peut être par exemple : interdiction des Bouches-du-Rhône, de manifestation, de quitter le territoire français... Et/ou : obligation de pointage au commissariat chaque semaine ... La violation du contrôle judiciaire est punie pénalement (placement en détention provisoire, possible condamnation pénale) et est utilisée à charge lors du procès. Les personnes sous contrôle judiciaire apparaissent au FPR (fichier des personnes recherchées) et peuvent donc parfois faire l'objet de contrôles d'identité plus poussés...

des alliés, mais demander un.e commis.e d'office en GAV peut te permettre de gagner un peu de temps, en évitant de faire perdre aux flics, d'avoir accès à des infos procédurales ou juridiques, d'avoir contact avec une personne de l'extérieur, etc.

Comparution Immédiate (CI) : forme de procès particulièrement expéditive. Inventée pour juger rapidement les affaires dites « simples », cette procédure s'est généralisée et massifiée. Concrètement, cela signifie que la personne est jugée directement après sa garde à vue avec un temps très limité pour préparer sa défense. Il est cependant possible de demander un report de la comparution à une date ultérieure. Dans ce cas, le juge ne statuera pas sur les faits mais seulement sur les conditions dans lesquelles la personne restera jusqu'à l'audience : selon les preuves d'insertion de la personne (les garanties de représentation), elle pourra être libre sans contrôle judiciaire jusqu'à la date du procès, avec un contrôle judiciaire ou une surveillance sous bracelet, ou placée en détention provisoire (= incarcération en maison d'arrêt). Dans ce dernier cas le procès devra avoir lieu dans les 2 à 6 semaines, sinon c'est dans les 6 mois. Il est conseillé de toujours demander le délai pour éviter des condamnations plus sévères et avoir un peu de temps pour préparer sa défense, éventuellement changer d'avocat.e, lire soi-même son dossier, etc.

personnes qui ne sont pas en possession de ces papiers, on vous invite à consulter les ressources de marseilleanticra.noblogs.org

Comme ces pratiques sont évolutives, on essayera de publier des brèves de manière régulière, au fil des rencontres et des nouveaux retours d'expériences qui nous seront parvenus.

Les expériences de répression telles que les gardes à vues ne sont pas anodines psychologiquement sur le moment et peuvent rester traumatisantes par la suite. À Marseille, le collectif SPAAM propose des permanences pour les personnes qui se sentent mal par rapport à la répression. Pendant les permanences, il est possible de participer à des moments collectifs, des pratiques corporelles de soin. Il y a aussi sur place des ressources sur les thèmes de la santé mentale, les traumatismes et le collectif a des contacts à transmettre de thérapeutes.

Contact pour questions/ressources : spaam13@riseup.net

Bonne lecture ! Pour toute question ou remarque, sur le fond comme sur la forme, n'hésitez pas à nous écrire : legalteam-marseille@riseup.net

On compte en refaire d'autres, donc hésitez pas nous envoyer des témoignages. Et on peut aussi se rencontrer sur Marseille.

À propos des trigger warning

Dans ces histoires sont présents des éléments faisant part de violences policières, violences sexistes et sexuels et de racisme ainsi que des descriptions de situations de détresse psycho-émotionnelles.



LEXIQUE AVEC INFOS/AVIS

Aide juridictionnelle (AJ) : aide de l'État en fonction des revenus pour payer les frais d'avocat.es dans le cadre de certaines procédures, dont les procédures pénales (par exemple pour les procès, pas pour les GAV). Elles se basent sur des tarifs forfaitaires que certain.es avocat.es considèrent trop bas. On dit alors « qu'iels n'acceptent pas l'AJ », c'est-à-dire qu'iels refusent le dossier de personnes aux bas revenus. Il est déontologiquement interdit d'accepter du cash en plus de l'AJ, mais certain.es le font. La demande d'AJ nécessite un avis d'imposition ou une déclaration sur l'honneur de ne percevoir aucun revenu. Elle est totale pour les personnes au RSA, partielle pour les personnes touchant entre un RSA et un SMIC temps complet. Les personnes ayant une épargne trop importante (plus de 10 000 euros) peuvent aussi ne pas être éligibles.

Avocat.e commis.e d'office (commis.e d'office) : avocat.e inscrit.e en « permanence » sur une période de 24h pour intervenir en garde à vue si le/la mis(e) en cause veut un.e avocat.e mais ne veut/peut pas en nommer un.e en particulier. Comme le droit à l'avocat.e en cas de poursuites pénales est un droit fondamental reconnu par le droit européen, l'État est obligé de garantir son effectivité en mettant en place un système de mise à disposition d'avocat.es.

Les commis.es d'office inscrit.es en font la demande, parfois seulement pour « arrondir leur fin de mois ». Iels ne sont pas obligatoirement pénalistes et n'ont parfois suivi qu'une formation basique de procédure pénale dispensée par le barreau. Par défaut, ce ne sont pas

DÉSARMONS
LA
POLICE



TÉMOIGNAGE D'UN GARDÉ À VUE (MARS 2023)

J'ai été amené dans le 15ème. Ils m'ont mis « rébellion » et « incitation à la rébellion ». Les CRS qui nous avaient interpellés sont restés à Noailles, du coup les flics dans le comico étaient complètement paumés. Apparemment la fac de Saint-Charles est dans le secteur du comico du 15°, alors que la gare est dans le secteur de celui de Noailles.

Les horaires de ma garde à vue (GAV), ça donnait à peu près ça :

7h : interpellation

7h30 : arrivée des officiers de police judiciaire (OPJ*) qui nous emmènent dans le 15ème.

8h : arrivée par la porte de service du comico

9h : après beaucoup d'attente, notification des droits.

9h30 : mise en cellule.

10h : prise de signalétique, on me fait sortir de la cellule sans me dire pourquoi avant d'arriver en salle de prise et sans encore avoir vu mon avocat. Ils ont pris mes empreintes avec de l'encre.

12h : entretien avec la commissaire d'office* de 6 minutes.

12h10 : audition par un OPJ*.

13h30 : repas apporté en cellule.

Contrôle d'identité et fichiers de police

Lors d'un contrôle d'identité, les flics cherchent ton identité dans 2 principaux fichiers : le FPR (Fichiers des Personnes Recherchées) et le TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires). Le FPR comportent toutes les personnes suivies par les institutions répressives. Tu peux y figurer si tu as une fiche S (« sûreté de l'État ») ou une fiche C (« contrôle judiciaire ») par exemple. En cas de fiche S, les flics ne te le feront pas savoir et suivront le comportement préconisé sur ta fiche (généralement ne pas attirer ton attention), en cas de fiche C, ils vont vérifier que tu n'es pas en violation de ton contrôle judiciaire.

Il y a aussi plusieurs fiches qui concernent le fait d'être sur le territoire illégalement, une fiche concernant les mineurs en fugue ou encore une fiche pour les personnes faisant l'objet d'une hospitalisation sous contrainte... Dans le TAJ, ils possèdent ta photo et tous les motifs pour lesquels tu es déjà passé.e dans un commissariat (témoin, victime, GAV, audition libre).

Pour plus d'infos sur les fichiers de police, cf. la brochure « *La folle volonté de tout contrôler* », trouvable sur rajcollective.noblogs.org

comico, même les keufs sont beaucoup moins cowboys et nous parlent à peu près normalement. Puis je vois l'enquêtrice sociale qui me pose des questions sur ma vie, mes liens familiaux, mes études, etc. C'était stressant parce que je savais pas à quoi allaient servir ces informations et donc ce qu'il était bon de dire ou pas, d'autant plus que la meuf essayait sincèrement d'être rassurante...

Apparemment j'ai pu passer plus vite et ne pas repoireauter des heures dans les geôles du tribunal grâce aux copaines qui faisaient un rasso et gueulaient devant la porte. Ensuite la proc, horrible, réclame pour moi un contrôle judiciaire* hyper sévère (interdiction de Marseille alors que j'y suis domiciliée + pointage hebdomadaire). Le refus de signalétique a l'air d'avoir sauté, peut être parce que les conditions n'étaient pas remplies pour être requise pour motif de rébellion ? Je crois que c'est ce que l'avocat avait mentionné à l'OPJ* pendant l'entrevue.

Puis je passe devant la JLD*, beaucoup moins sévère, assez compatissante envers moi qui fait valoir mes études pour montrer que « je suis sérieuse » et que je serai au procès. Elle lève le CJ* demandé par la proc. Enfin, je sors ! Les copaines m'attendaient à ma sortie :)

Je sors de cette GAV pas trop remuée, mais je stresse du procès, ce que ça va changer pour ma vie, c'est dans 6 mois. Aussi je me demande ce que ça change si par exemple je me fais contrôler dans la rue, si c'est toujours judicieux de ne pas donner mon identité, ou pas. Les mois d'après, j'aurai plus de mal à aller en manif ou à rester face à des keufs, même inactive, de peur d'une sanction aléatoire.

Encadré A - Les horaires en GAV

Les horaires en GAV sont importants : ils figurent sur les procès verbaux (PV) et permettent en cas de non-respect par les keufs de certains délais d'obtenir des nullités d'actes de la procédure (voire de la garde à vue entière). Par exemple, la notification des droits du gardé à vue a été faite à neuf heures, soit deux heures après l'interpellation de la personne (et donc du début de la garde à vue). D'après la Cour de Cassation, un délai excédant cinquante minutes est considéré comme abusif et peut donc permettre la nullité de la procédure ! C'est donc important de faire remarquer ce genre de détails à ton avocat.e (mais pas aux flics eux-mêmes car parfois ils peuvent falsifier les PV a posteriori).

J'ai préféré ne pas prévenir ma famille. Par contre, je ne savais pas que j'avais le droit de prévenir ma patronne... Je l'aurai fait sinon !

En cellule je suis avec un jeune enfermé depuis la veille. Il crie, tape sur la table. Il avait pissé par terre. On discute un peu, se dit pourquoi on est en garde à vue. Je suis assez détendu, mais le temps passe vraiment lentement. Je regarde inlassablement les

gens passer devant ma cellule... Pour avoir de l'eau, je devais demander aux policier.es de m'escorter pour aller remplir mon go-belet au robinet.

Avant l'audition, la **commise d'office*** me conseille de tout raconter à l'OPJ* pour que ça se passe bien. Lors de l'audition en présence de l'avocate, cette dernière n'a rien dit et a juste signé le procès verbal... Moi j'ai dit que je ne connaissais pas les autres personnes interpellées en même temps que moi. Après l'audition, les flics me ramènent dans une autre cellule et me perdent temporairement. Puis, une OPJ* vient me voir vers 14h pour me dire qu'elle sait que je mens car l'autre personne a avoué me connaître (ce qui est véritablement faux). Elle me dit de bien réfléchir et qu'elle passera me revoir après. Elle n'est jamais revenue. Je suis sorti sans suite vers 16h.

TÉMOIGNAGE DE LUCIE (MARS 2023)

Depuis janvier 2023, j'ai fait 2 GAV. 20h pour la première, relâchée sans rien, pour une petite action, sans lien direct avec le mouvement social, et une de plus de 48h suite à une occupation de lieu.

Première GAV [contexte de mobilisation contre la réforme des retraites]

Ma première GAV a été un fiasco. Je pense qu'elle représente un peu ce qu'il ne faut pas faire en GAV. Je n'étais pas pré-

Pendant les auditions j'avais trop peur de dire ou faire des bêtises, j'ai préféré répéter « Je n'ai rien à déclarer » et ne rien signer. Aussi j'avais déjà eu une expérience avec la police où je m'en étais voulu d'avoir parlé, ça m'a bien servi à garder le silence cette fois-ci.

Les questions tournaient plus autour de l'évènement, que sur ce qu'on me reprochait, à savoir rébellion puis refus de signalétique. En cellule les flics étaient relativement cordiaux avec moi, surtout les jeunes mecs. Je suis blanche, ça se voyait que certains se demandaient ce que je foutais là, par contre avec les autres personnes racisées, c'était des insultes et moqueries racistes permanentes, des menaces, horrible. Ils répondaient pas à leur demande d'avoir de l'eau. (Moi j'avais un lavabo et un chiotte dans la cellule.) Aussi les flics leur donnaient une mauvaise heure quand ils demandaient alors que moi ils m'indiquaient la bonne.

La nuit j'arrive à plutôt bien dormir. Le lendemain midi, environ 24h plus tard, l'OPJ m'informe que je vais être emmenée dans l'heure au tribunal où je vais repasser 48h en cellule jusqu'à la CI. En fait je me retrouve à poireauter plusieurs heures pour comprendre seulement une fois au tribunal, devant l'enquêtrice sociale, que je n'aurai pas de CI mais une convocation pour un procès ultérieur. Pendant tout ce temps, j'étais pas sûre de ma situation, je stressais de pas avoir bien compris, de passer bientôt au tribunal, mais en fait non. J'ai été transportée menottée dans leur fourgon blindé avec des cellules individuelles fermées à clef, j'avais l'impression d'être un lingot d'or.

Donc dans le tribunal j'attends d'abord dans les geôles, où je suis avec une meuf hyper cool, meilleure rencontre des dernières heures. Dans l'ensemble, l'ambiance est beaucoup plus chill qu'au

une mycose. Je crois qu'on m'a mesuré et pesé mais je suis plus très sûre. J'ai refusé la signalétique, on ne m'a pas plus embêté que ça sur le coup, mais le lendemain deux flics sont revenus à la charge en jouant les « good cops » pour essayer de me convaincre de les donner, en me disant que ça allait encore me rajouter un chef d'inculpation alors que l'OPJ m'avait déjà présenté le papier avec le refus de signalétique, j'ai tenu bon et affirmé mon refus ! Ils m'ont traité de « gauchiasse ». Par contre ils ont pris pas mal de photos de nos têtes sur leurs téléphones quand on était dans le bureau, sans qu'on puisse rien faire et hors de tout contexte légal.

En cellule j'ai pris mon mal en patience, j'étais juste au ralenti, j'attendais, je dormais. Je cogitais pas trop sauf quand y en a un qui rentrait en interaction avec moi, là je devenais alerte. Ma grande activité passe-temps c'était d'enlever tous les cheveux de ma couverture de cellule et de les jeter ensuite aux toilettes, en me disant qu'ils n'auraient pas mon adn comme ça ! J'ai également refusé les repas (de peur qu'ils prennent mes empreintes sur les couverts), ce qui a mené à des moqueries d'une keuf « alors, on fait la grève de la faim ? ».

J'ai vu l'avocat le soir. C'est moi qui l'avais désigné, on m'avait crié son nom quand j'attendais dans la voiture des keufs. Ça m'a rassuré de voir une présence qui faisait le lien avec l'extérieur (et qui m'a ramené en douce à bouffer de la part des copaines!), par contre j'étais toujours un peu confuse sur ce qui se passait, sur où allaient les choses, au point même que je n'ai compris qu'en sortant de l'entrevue qu'on allait direct enchaîner sur l'audition avec l'OPJ ! Bon, au moins ça m'a empêché de stresser trop en avance, mais quand même...

parée. On m'avait dit qu'il ne fallait rien déclarer, mais entendre vite fait qu'il ne faut rien déclarer en GAV ne suffit pas à résister à la pression des flics. En tout cas pas pour moi. On n'avait pas eu de vrai briefing avant l'action. On a à peine parlé 1 minute de quoi faire en cas d'interpellation. On était quelques un.es, des primomilitants, et des personnes présentes parce que leur pote leur avait proposé, mais pas du tout militantes. On s'est fait chopper parce que quelques connards nous ont vu et ont appelés les flics. Les keufs nous ont fait poireauter quelques temps dans la rue, puis nous ont emmenés au comico de St Anne, ou on s'est immédiatement fait notifier de la GAV. Je n'ai pas demandé d'avocat a ce moment-là, car je pensais qu'ils étaient payants et ne voulais pas les payer.

Les avocat.es commis.es d'office

L'avocat.e
commis d'office est gratuit (sauf certains cas exceptionnels). Cependant iel n'est pas toujours de très bons conseils ni très motivé.e à te défendre et peut te pousser à avouer ou faire des choix peu judicieux. Si tu hésites sur ta stratégie (silence, signalétique, garanties de rep) et/ou que tu as besoin d'un.e allié.e, tu peux demander les avocat.es de la legal-team (LT) si tu connais leur nom, la LT a une caisse collective pour les payer à des tarifs négociés (tu peux ensuite te sentir libre de participer ou pas à cette caisse).

Au niveau de la répression, on n'a pas vécu de violence physique. Mais beaucoup de mépris, surtout de la part des hauts gradés, des plus vieux. Quand ils nous regardent et qu'on est en cellule, on a vraiment pas l'impression qu'ils nous considèrent comme des humains. Ils ne répondent pas quand on leur demande quelque chose, que ce soit pour boire, avoir l'heure, aller aux toilettes... Ou alors ils nous disent « oui oui on arrive » et ne reviennent jamais.

Ceux qui nous ont interpellés et les plus jeunes jouaient un peu aux « gentils » flics. Mais ils ont quand même été des connards, certains m'ont sorti des dingeries, et niveau **manipulation** ils nous ont dit tout le long de la GAV que c'était rien ce qu'on avait fait, qu'on allait sortir dans 2h. Je rappelle que la gav a duré 20h. Même en nous emmenant au commissariat, ils nous disaient qu'on ne finirait probablement pas en gav et que c'était juste une vérification d'identité*.

Les keufs mentent tout le temps : entre les promesses que tu vas sortir plus vite si tu parles ou en « omettant » de t'informer des droits que tu pourrais exercer (médecin, avocat.es, kit d'hygiène, etc). Ne commence pas à les croire car le contre coup psychologique peut être dur à encaisser si tu vois que tu es prolongé.e alors qu'on t'a promis de sortir. Il vaut mieux partir du principe qu'une GAV dure 48h ! (Pour plus d'infos sur les techniques d'interrogation des keufs, la brochure «comment la police interroge et comment s'en défendre» est disponible sur <https://project-evasion.org>

Les mensonges des keufs

embarquée dans la voiture banalisée de la BAC, à l'arrière entre deux baqueux qui déballet un monologue juste pour essayer de me provoquer « la vie c'est pas juste hein ? J'suis sûr t'aimes pas la France, t'as qu'à aller voir en Israël, etc ».

J'suis dans ma bulle malgré la situation et le fait que je sois à moitié dénudée, je réponds à rien, j'essaie de remonter ma bretelle avec mes dents et j'attends.

En arrivant dans le comico de Noailles je capte que d'autres copaines se sont fait embarquer car les flics avaient des doutes sur leurs identités. Iels ne sont resté.es que pour une vérif* alors que les flics leur ont dit qu'iels étaient en GAV lorsqu'iels leur ont demandé dans quelles procédures iels se trouvaient. Moi aussi on m'a menti à plein de moments de ma GAV, par exemple le lendemain l'OPJ qui me dit que je vais me faire déférer dans l'heure pour aller en CI*, alors qu'en fait je me suis retrouvé à attendre plus de 3h avant de partir au tribunal pour une convocation à comparaître dans plusieurs mois...

Dans le bureau, j'avais les menottes hyper serrées, j'ai fait constaté les marques au médecin qui a bien voulu le noter.

Aussi j'ai dû négocier très fort pour pouvoir aller aux toilettes au début, en les menaçant de pisser sur leur chaise pour qu'ils me laissent y aller !

À l'entrée en GAV, on m'a demandé de retirer ma brassière alors qu'il n'y avait même pas de baleines dedans, je pense pas que c'était obligatoire !? Je me suis retrouvée en cellule plus de 24h habillée seulement d'une robe, d'une culotte et d'une paire de sandales. On m'a pas donné de kit d'hygiène et je suis sortie de là avec

TÉMOIGNAGE DE LISETTE (JUN 2025)

Les copaines avaient potentiellement besoin de soutien pour une action legaliste et festive. Moi, j'y vais à la toute fin de l'action pour le rangement du pique-nique... Mais à un moment, la BAC arrive, puis une autre voiture de keufs. Ils entrent dans le bat', font un tour, et voient qu'y a personne, donc ils annoncent qu'ils vont contrôler les gens devant. Je commence à stresser, j'ai tous mes papiers sur moi, mon tél qui n'a pas de code, tout quoi. Des camarades essayent de discuter avec les keufs pour apaiser la situation et éviter un contrôle mais ils veulent rien entendre et sont déterminés à contrôler les identités. La panique monte d'un cran, j'aide les copaines à remballer les restes de bouffe, je fais genre de pas les entendre au début.

Puis je sais pas pourquoi, comme si elle m'avait personnellement dans le viseur, y a une keuf qui m'attrape par le bras, quand je dis que j'ai pas mes papiers et vu que je décline pas mon identité, elle tire sur mon sac en disant qu'elle est sûre qu'il sont dedans. Je protège mon sac d'une main, un.e camarade me retient de l'autre pour pas que la flic m'embarque, puis elle me lâche. La flic réussit à arracher la bandoulière de mon sac tandis qu'un autre de la BAC m'attrape les deux bras me les tord et me menotte. La bretelle de ma robe glisse de mon épaule et je me retrouve mains liées avec la moitié de ma poitrine couverte seulement par une brassière transparente.

Dans la manoeuvre, le baqueux s'est cassé un ongle, il annonce fièrement qu'il en profitera pour se porter partie civile « pour sa manucure » (ce qu'il n'a finalement pas fait). Je suis

Pendant qu'on attendait dehors, on discutait avec eux, et l'un d'entre eux m'a littéralement dit qu'il aimait bien « frapper les manifestants ». Il me disait que c'était nul parce qu'à Marseille les manif's étaient trop calmes. Je lui ai demandé « Pourquoi, vous aimez bien taper sur les manifestants ? » et il a rigolé en me répondant quelque chose comme « Bah ouais un peu » avant de me dire non non, mais je rigole ». Ça se voyait qu'il ne rigolait pas... Un autre m'a fait des sous-entendus sexuels dégueulasses, et un autre encore m'a dit qu'il était pour la réforme des retraites parce que pauvre petit flic il voulait pas arrêter de travailler trop vite.

L'audition

Bref, j'ai fait mon audition devant l'officier de police judiciaire (OPJ*), qui m'a énormément foutu la pression.

Déjà il m'a menti en me disant que la première partie de l'interrogatoire, c'était des questions sur mon identité auxquelles j'étais obligée de répondre, et qu'ensuite seulement c'était les questions sur les faits qui me sont reprochés et que la, je pourrais garder le silence. Or dans la partie des questions « obligatoires », il y avait mon numéro de téléphone, le nom de mes parents, ce que je faisais dans la vie, où, etc. Et pleins de questions auxquelles je n'étais pas obligée de répondre.

On m'avait dit que la seule chose obligatoire c'était la petite **identité** (nom, prénom, date de naissance, adresse), mais entre un vieux souvenir et un OPJ* en face de moi, qui fout la pression et qui est censé représenter la loi, j'ai vraiment cru que c'était obligatoire et j'ai répondu. (On commence avec tous les trucs que j'ai fait et que je regrette, vraiment faites confiance aux militants pas aux flics). En fait je m'attendais à ce que les flics manipulent

et mettent la pression, mais je m'attendais pas à des mensonges dans le blanc des yeux de la part de gens censés représenter la loi. Je suis née plutôt privilégiée et j'ai jamais connu une once de violence policière, j'étais vraiment trop naïve de croire que c'est parce qu'ils représentent la loi qu'ils la respectent.

L'identité

La petite identité n'est composée que de quatre éléments : nom, prénom, date et lieu de naissance. On dit qu'il est « obligatoire » de la donner, mais c'est imprécis car refuser de donner son identité n'est pas un délit, mais implique souvent plus de pression et d'acharnement judiciaire. Deux délits peuvent faire l'objet de poursuites: donner une identité imaginaire et l'usurpation d'identité (plus sévèrement punie). Point de vigilance sur ton adresse de résidence : la donner en audition peut faciliter une perquisition surprise à ton domicile pendant le temps de ta GAV (voir encadré sur les perquisitions plus loin).

Pour la suite de l'audition j'ai répondu « je n'ai rien à déclarer » aux 3 premières questions, puis l'OPJ* m'a foutu un coup de pression, en m'expliquant en long en large et en travers que si je ne voulais pas répondre le procureur* allait demander à me garder plus longtemps pour comprendre ce qu'il s'était passé. Spoiler alert, c'est faux, et les flics font ça tout le temps, dans tout ce que j'ai pu lire sur les GAV après coup, c'était toujours décrit comme

J'arrivais pas à penser à autre chose, ça me tendait. Puis après je me suis un peu calmé, je me suis dit, en vrai faut que je me mette un peu en mode survie. Je me disais : « c'est chiant mais ça va passer. Ca va durer longtemps, faut faire en sorte que ça passe le mieux ». Comme beaucoup de gens, j'ai du mal à rester longtemps concentré, donc rester 48 heures dans ma tête c'est un enfer quoi. Mais au final je l'ai mieux vécu que ce que j'imaginai quand je suis arrivé.

J'essayais de dormir, je regardais les gens passer, je me demandais comment les autres avant ont réussi à mettre des inscriptions... Moi j'avais trop envie d'écrire des trucs mais j'avais rien sur moi. Après j'ai trouvé un petit caillou, j'ai essayé d'écrire des trucs mais ça marchait pas. Après ben j'ai vesqui les cafards. Sinon j'écoutais les discussions de mes 2 codétenus qui sont devenus potes. Genre le 2e jour y'a une meuf qui est arrivée et qui a commencé à parler à travers les murs des cellules avec le mec de ce qui leur était arrivé et ils se sont échangés leur snap. J'étais choqué.



fouille. Au tribunal, ils étaient plus sérieux, j'avais plus rien, plus de cordon de short, plus de boucle d'oreilles, alors qu'à Noailles ils me les avaient pas enlevés.

Après j'étais en cellule avec 4 personnes qui devaient passer en comparution immédiate aujourd'hui, mais du coup demain parce que y'avait plus de place aujourd'hui, et qui étaient là depuis 7 heures du mat. Eux ils savaient très bien comment ça se passait du coup ils m'ont vraiment tout expliqué, le JLD*, l'enquêteur social... Eux ils savaient qu'ils allaient dormir au dépôt. Ils m'ont dit que peut-être moi aussi, que je devais demander. C'était pas mal d'avoir des gens rodés. J'ai croisé l'avocat quand j'étais avec l'enquêteur social, puis direct le procureur*. Il a dit des trucs de fou, en mode faire la morale. J'avais l'impression d'être devant le proviseur au lycée. Il m'a dit : ça peut être jusqu'à 7 ans de prison, pour faire peur. Ca m'a pas trop inquiété.

Ensuite, JLD. Avant, j'ai beaucoup parlé à l'avocat. L'enjeu c'était de savoir si j'allais dormir au dépôt. Le JLD m'a posé des questions sur mes études et aussi sur le logement. Genre pourquoi j'ai deux adresses, combien de temps je passais à chaque endroit etc... Finalement j'ai pu sortir. Le lendemain je suis allé à 14h à ma comparution, je suis passé en premier. J'ai demandé un délai. Après je suis sorti, j'ai attendu 2-3h... Puis délibéré , puis je suis parti.

Au début j'étais vraiment en mode « ça casse les couilles ». Je pensais à tous les trucs que j'aurais pu faire à la place. Genre je demandais le score de l'OM aux policiers, j'étais désespéré. Le premier moment de la GAV, c'était horrible, je me repassais les événements 40 fois. J'étais en mode : j'aurais juste dû tourner à la Plaine, y'avait tout Marseille j'aurais tellement pu me cacher.

une de leurs techniques. Enfin bon je me suis dit que vu que j'avais pas fait grand chose de grave, autant coopérer un peu pour éviter de passer pour la militante vénère qui a des choses à cacher.

J'ai dit quelques trucs en essayant de ne pas me mouiller, à d'autres questions j'ai ressorti le « rien à déclarer ». Ils m'ont demandé si ce qu'ils avaient trouvé lors de la fouille était à moi, j'ai répondu « oui » en me disant que ça ne servait à rien de nier un truc qu'ils savaient déjà, mais même ça c'est pas une bonne idée, puisqu'après si ça va plus loin y'a toujours moyen de trouver des excuses bidons pour le nier. Enfin bon dans tous les cas il ne faut pas répondre à leurs questions. Cette audition a eu lieu à 2h du mat je crois, j'étais un peu surprise qu'ils fassent des auditions aussi tard, mais en GAV ça arrive vraiment régulièrement. On était deux dans ma cellule, y'avait pas de matelas, donc on a dû dormir en boule à deux sur la banquette. Mais c'était plus propre qu'à Noailles, ça avait été repeint récemment et il n'y avait pas de cafards.

La prise de signalétique

Le lendemain matin il y a eu la prise de signalétique. C'est ça qui m'a fait craquer alors que jusque là je tenais plutôt pas trop mal mentalement. On m'a dit que refuser la signalétique c'était des peines en plus, du coup j'ai hésité, mais je l'ai accepté. Je le regrette aujourd'hui, que ce soit pour l'ADN ou le reste (photos, empreintes, etc.), parce que certes je risquais des peines en plus, un-deux mois de sursis ou une amende sûrement, mais ce n'était vraiment pas garanti et ça m'aurait permis de ne pas être fichée. C'est ce qui m'a un peu cassée pour le reste de la GAV, de me dire que j'étais fichée, et que je m'étais un peu cramée pour le reste de ma vie militante.

La prise de signalétique

Tu peux refuser la signalétique (empreintes digitales + photos) et l'ADN, même si les flics mettent la pression en citant les peines maximales en cas de refus (1an de prison et 15000€ d'amende) car dans la réalité les peines ressemblent plus à des amendes de 400€ ou 1 mois avec sursis. C'est conseillé de refuser car ces données sont du fichage et conservées pour très longtemps dans deux fichiers le FNAEG et le FAED. Plus d'infos dans la brochure « La folle volonté de tout contrôler » disponible sur rajcollective.noblogs.

Ensuite on a eu une visite des renseignements. Ils sont venus à 2, et nous ont interrogés moi et ma camarade en même temps. Ils étaient en civils et notaient des trucs sur leurs petits carnets, ils ont commencé à nous poser des questions sans même nous dire pourquoi ils étaient là, j'ai dû leur demander « vous êtes qui ? » pour savoir que c'était les renseignements. Je n'ai pas vérifié, mais je suis quasiment sûre que toute cette partie était illégale, déjà parce qu'on était 2 à être interrogées en même temps, qu'ils notaient des trucs sur un petit carnet alors que si ça avait été légal ça aurait été plus procédural avec de la paperasse officielle. L'entretien a été rempli de manipulation même pas dissimulée, où ils n'ont fait que de nous répéter qu'ils étaient là pour nous aider, pour nous faire sortir plus vite, que « oui on fait un peu de répression parce qu'on est la police quand même, mais je vous jure on

vrir pour me donner de l'eau. En plus, ça va vite, à peine trente minutes avant j'étais avec mes potes, en mode soirée très très banale. J'étais perdu complet.

C'est seulement le lendemain matin que j'ai pu boire et aller aux toilettes. Après j'ai eu le petit dèj, biscuit sec et brique de jus de pomme, franchement c'était le meilleur truc à manger là-bas.

Cette journée-là, j'ai fait les empreintes. Et je pensais sortir. On avait souvent l'heure parce que les policiers nous la donnaient quand on leur demandait et aussi on les entendait parler entre eux en mode « il est telle heure ». J'étais la cellule collée à leur bureau donc je voyais ce qui se passait, les chefs d'inculpation et les noms des gens sur l'ardoise... Moi c'était écrit « violences aggravées ». Puis je voyais tous les noms qui s'effaçaient donc quand les gens étaient déférés*. Je pense face au mur ça aurait pas été la même chose, ça fait plaisir de voir les gens passer. A 17h, il s'est passé le 2e pire moment, ils sont venus me dire que je devais encore rester 24h, j'étais vraiment dégoûté, sachant que l'avocate m'avait dit que je sortirai vite.

Ensuite y'a un avocat désigné par mes proches qui est venu. Là il m'a expliqué comment ça allait se passer, m'a dit que je serai peut-être jugé demain, peut-être pas. C'était pas mal de savoir qu'il était en contact avec mes proches. Après j'ai changé de cellule, j'étais avec un nouveau monsieur, on parlait pas mal. C'est passé plus vite, je m'étais habitué. La 2e nuit était beaucoup plus simple.

Je savais que j'allais être déféré* parce que des gens parlaient entre eux. Avec la personne avec qui j'étais en geôle on a été déféré à 14h. On part en voiture pour le tribunal. J'arrive, re-

ils se sont énervés et ils ont sorti une gazeuse et ont visé les gens hyper près. La peau de mon pote était rouge pendant trois jours. Ils ont fait ça tellement n'importe comment qu'ils se sont gazés eux-mêmes.

Donc dans la voiture, ils étaient tous en train de pleurer, moi ça m'a beaucoup fait rire. Ils étaient vraiment trop énervés. Moi à ce moment là, j'avais bu un peu d'alcool donc je ne réalisais pas, ça me faisait vraiment rire. Là c'était le seul moment où ils étaient violents, même si y a vraiment pire de la part de la police. Mais genre ils me mettaient les menottes hyper serrées etc.

On va au commissariat de Noailles. Ils me font souffler, la première fois je rate exprès. La deuxième fois ils me disent : « si ça marche pas on va te mettre le plus haut taux sur le PV », donc là j'essaie de le faire du mieux que je peux, de tout mon cœur, j'ai pas réussi. Une 3e fois j'ai encore pas réussi, et il a rien mis sur le papier apparemment. Ils m'ont assis, un monsieur est venu et m'a demandé si je voulais appeler quelqu'un, être défendu par un avocat etc. J'ai dit oui. J'ai vu une avocate commise d'office* qui a dit que c'était mieux que je dise ce qui s'était passé et que comme c'était un fait pas grave, selon elle j'allai sortir le lendemain. À l'audition avec l'OPJ* je raconte ce qui s'est passé. La commise d'office était là, j'essayais de lui faire des regards complices mais elle ne me regardait pas. J'ai fait l'erreur de dire des choses, je crois j'ai dit « j'ai lancé une canette », alors que je me souvenais plus, c'était flou.

Après, ils me remettent en geôle. La geôle c'était dur, ça puait beaucoup du coup j'essayais de respirer par la bouche, mais du coup j'avais trop soif et y'avait pas d'eau. J'étais timide j'osais pas tapé fort sur la porte, mais en tout cas ils voulaient pas m'ou-

est là pour vous, on est pas là pour vous manipuler ». Ils voulaient savoir si on faisait partie d'un groupe en particulier. On leur a pas répondu grand-chose (de toute façon ils faisaient que poser des questions sans nous laisser le temps de répondre).

On a fini par sortir, hyper tard, alors que les flics continuaient à nous dire « ah mais vous êtes toujours là ? Mais vous allez sortir bientôt ». Le gars qui nous a fait sortir a empêché ma camarade de lire son PV de sortie en lui mettant la pression pour qu'elle le signe avant qu'elle récupère ses lunettes, donc sans pouvoir lire. Il m'a dit qu'on aurait des dommages et intérêts à payer, mais pas de procès ni de casier, et finalement 12 mois plus tard on n'a reçu aucune nouvelle donc je crois que ça a été classé sans suite.

2ème GAV

L'interpellation

C'était suite à une occupation donc, en marge d'une grosse manif. Je pense que je me suis fait interpellé parce qu'au lieu de suivre la manif, qui passait très près des keufs, j'ai essayé de les esquiver et ils m'ont eu un peu plus tard, quand il y avait beaucoup moins de monde. Je me suis fait choper par un CRS qui m'a juste arraché mon masque avant de me laisser partir, mais son collègue quelques mètres plus loin m'a interpellé. Encore une fois, j'ai eu plutôt de la chance, je n'ai pas subi de violence physique.

Ils m'ont attrapée, plaquée au sol, menottée, et ils m'ont laissé m'asseoir. Beaucoup de violence verbale par contre.

TÉMOIGNAGE DE MANO (GAV CARNAVAL 2025)

« Du coup j'étais au carnaval, il était 19 heures passées et j'allais voir le match de l'OM. Du coup j'ai quitté le carnaval et j'étais dans la rue Vian, j'ai croisé une voiture de police. Avec mes amis on est passés devant et j'ai lancé un projectile. Franchement je me rappelle plus pour quelle raison, je me rappelle même plus les avoir visés, je pensais même pas les avoir touchés, dans ma tête c'était anecdotique.

Là y'a un policier qui est sorti, il a commencé à courir. Je me suis senti visé du coup j'ai couru aussi. J'ai couru jusqu'au cours Lieutaud et je me suis assis dans un renforcement de porte, parce que j'étais fatigué. Je les ai vus, ils sont passés devant moi, je me suis dit c'est parfait, tant mieux. J'avais mes potes au tel, ils m'ont dit qu'ils arrivaient.

J'étais sur mon tel et là ils reviennent vers moi, ils touchent mon torse et disent : « oh y'a de la palpitation, il est essoufflé, c'est lui ! ». Donc là direct, ils se lèvent et commencent à me fouiller. Y'a mes amis qui arrivent, ils ont le réflexe de filmer et ils rigolent, se moquent et tout, en mode « Oh vous arrêtez un grand bandit », pour rigoler quoi. J'avais juste un masque de Dark Vador dans mon sac. Ils étaient quand même très tendus, mettaient leur lampe torche devant les téléphones pour pas qu'on filme. Ils me ramènent tranquille vers la voiture, et là je sais pas pourquoi,

Au moment de signer le déroulé de la garde à vue je me retrouve dans un bureau avec le plus grand drapeau français que j'ai jamais vu. Le flic me dit qu'à son époque il aurait réglé ça à deux coups de rangers dans la gueule et que ça aurait été plus simple. C'est pour moi le plus effrayant. Je signe mon papier et l'enquêteur se joint au facho, ils me narguent et se moquent de moi et mes ami.e.s qui finiront sûrement sur la place à lancer des ACAB sous des fumigènes rouges.

Bon au moins ils ont connaissance du folklo. Je sors enfin du comico et mes copains me prennent dans les bras, je retrouve A et on attend C qui sort environ 45 minutes plus tard.

Après réflexion on se rend bien compte que les flics ont passé la garde à vue à chercher à nous séparer et à nous mettre en compétition entre les individus qui donnent des infos et ceux qui ne disent rien. J'ai l'impression d'avoir réussi à me protéger sous une couche de mépris et de cynisme mais en réalité ils ont réussi à accéder à bien plus d'informations que si j'étais resté fermée et silencieuse. Je me sens bête de les avoir cru bêtes alors qu'ils sont formés à nous manipuler.

La camarade qui s'est fait attraper avec moi s'est fait traiter plein de fois de pute. Des menaces de mort aussi, un CRS qui disait « ils ont de la chance que je sois en service, si j'avais été client ici, tu me gâches ma journée comme ça, je les aurais défoncés ». Il me désigne, moi ou la camarade, je sais plus, « je l'aurais empalée sur les piquets là » (je mets des guillemets, mais je me souviens plus des mots exacts). Un gars vient nous demander notre identité, qu'on choisit de donner (à ce moment-là on était déjà quelques un.es interpellé.es rassemblé.es).

On me demande mon âge (le gars savait pas compter avec ma date de naissance lol), et d'autres keufs font des remarques du genre « même pas nés vous êtes déjà des déchets », « bande de merdes ». On nous fait attendre en plein soleil, un camarade essaye de mettre sa casquette, mais un keuf la balance plus loin. Résultat, plusieurs d'entre nous ont fait des insolations et allaient super mal en cellule. On voit la manif au loin qui se fait gazer. On est malheureusement cachés par les buissons, donc on peut pas tout voir. Les keufs râlent à cause du gaz (cheh). Il y avait des grenades un peu plus loin posées dans l'herbe. Un keuf commence à dire « mais c'est qui l'imbécile qui a ramené ça ? C'est des fumi, ça sert à rien, ça les intoxique même pas, ça les fait pas tousser ». J'en entends un autre dire à son collègue « C'est bien t'as bien fait de les choper, même si y'a pas d'ordre des supérieurs, il faut prendre des initiatives ». On a aussi le droit à cette phrase lunaire, après qu'un flic ait regardé le téléphone d'un.e camarade: « Ah un Samsung, encore un truc anticapitaliste ça » (l'avoue ça m'a bien fait rire). En même temps on nous a demandé si on voulait médecin/avocat si jamais on allait en GAV, et, chose totalement illégale, le flic a refusé de nous donner l'heure, en nous disant qu'on le saurait quand on serait notifié de la GAV.



Arrivée en GAV

On finit par nous embarquer dans le camion (là j'ai remarqué une tache de sang de la taille de mon poing à hauteur de tête, je ne sais pas d'où ça venait, mais ça fait peur). On arrive au commissariat, un OPJ vient nous notifier notre GAV. Il nous demande si on veut signer le PV, comme si ce n'était pas important, en nous laissant à peine le temps de répondre. J'ai pas vraiment eu le temps de le lire. Et j'ai capté après coup: on ne connaissait ni l'heure de notre arrestation ni le motif de la GAV. Je le fais remarquer au flic qui nous descend en geôle, sa réponse: « Ah, mais il fallait pas refuser de signer le PV »... Il a aussi essayé de nous faire peur en nous disant que là on allait être accusé.es de banditisme, parce que soit-disant des objets avaient été volés pendant l'occupation, qu'on pouvait faire 96h pour banditisme, etc. Aucun de nous (je crois) n'a accordé crédit à ce qu'il racontait. Ils se foutaient de notre gueule aussi, de comment on était habillés, etc.

Bref, on passe par la fouille et la signalétique. Même si j'avais déjà fait la signalétique 4 mois avant, je devais tout refaire sauf l'ADN, car ça peut évoluer au cours de la vie, ma tête et les empreintes, mais pas l'ADN. J'ai pas eu la foi de refuser et de risquer des trucs alors qu'ils avaient déjà tout dans leurs fichiers. Pendant qu'on me prend en photo, j'entends un flic qui parle bien fort pour être sûr que je puisse l'entendre : « Moi je suis capitaliste, je pense que c'est bien le capitalisme. Moi je suis monarchiste aussi, j'aime bien la monarchie, je pense que c'était mieux avant la Révolution française, elle a tout gâché la révolution. De toute façon moi j'aime l'autorité. Je suis autoritaire ». C'était juste de la provoc.

Bref on m'emmène en cellule. Ça pue la pisse, c'est dégueulasse, mais au moins y'a des matelas et des couvertures qui n'ont

Enfin, finalement vers 17h environ l'enquêteur vient chercher A pour la faire sortir. Je reste seule dans la cellule quand j'entends retentir de la musique et des voix venant de l'extérieur. Je comprends que les copaines sont là et ça fait tellement chaud au coeur que je me dis que je pourrais presque rester 24h de plus. Dans les couloirs j'entends les flics se demander si j'ai déjà donné ma signalétique, l'un dit oui l'autre dit nan. Il y en a un qui propose de me faire une convocation pour plus tard. Je croise les doigts pour cette dernière option.

Une heure après la flic et l'enquêteur viennent me chercher, on me menace en me disant que je ne sortirai pas si mes potes continuent de faire de la merde dehors. J'y crois plus je suis debout hors de ma cellule. Par contre il reste un flou sur si j'ai donné ma signalétique ou pas. Ils se mélangent les pinceaux et ça aurait pu jouer à mon avantage mais malheureusement l'enquêteur retrouve sa mémoire et m'emmène donner ma signalétique. J'ai plus la force de refuser, je me fais prendre en photo sous toutes les coutures et j'enduis mes doigts d'encre.

Parallèlement à ça il y a d'autres flics qui deviennent fous devant la cellule de C qui est toujours sous X et ne veut rien lâcher. Celle qui semble être la cheffe du comico arrive en hurlant. Alors que je viens de finir de donner ma signalétique et que C a lâché l'affaire et accepte de donner sa signalétique sous X, les flics font en sorte que l'on se croise dans la salle. Au milieu des regards d'une petite dizaine de keufs il m'assène de convaincre C de donner son identité. Au bout du rouleau je lui dis que ça sert plus à rien et les flics m'emmènent récupérer mes affaires.

À notre retour l'enquêteur a profité de notre absence pour emmener A en audition avant que je puisse la briefer de mon rendez-vous avec l'avocate. C'est à mon tour d'aller en audition, sur le chemin l'enquêteur peste contre les avocats qui sont des arnaqueurs et qui vont me demander 300 euros à ma sortie de garde à vue.

Dès la deuxième question de mon audition tout l'entretien commence à être très orienté politiquement, l'enquêteur cherche à savoir si je fais partie d'un groupe, si mon action avait une revendication politique etc. Dès la fin de l'audition à peine l'avocate a tourné les talons l'enquêteur me lance un « tu es contente tu as eu ton moment, t'as bien nié ? ». Il m'explique que mon silence va retarder notre sortie, et que par ma faute je vais empêcher A de sortir plus tôt de garde à vue.

Quand je retrouve A dans la cellule on compare nos questions qui n'ont rien à voir, pour A elle n'étaient pas du tout orientées politiquement. De son côté elle a suivi ce sur quoi on s'était mises d'accord quelques minutes avant l'arrivée de l'avocate et n'a pas gardé le silence.

On attend encore et on cherche toujours à obtenir des informations, est-ce que l'audition a été transmise au procureur*, est-ce que C va revenir ? On nous explique qu'on ne peut être relâché. es qu'à trois et qu'il faut attendre le retour de C. Encore une fois on cherche à nous diviser en nous faisant croire que c'est la faute de C si on va sortir plus tard et qu'il n'avait qu'à donner son genre pour rester dans le même comico que nous. Finalement C revient dans une cellule voisine et le harcèlement transphobe reprend de plus belle. Le flic du jour semble ravagé par les gauchistes et rouspète contre LFI en faisant des allers-retours devant nos cellules.

pas l'air si sales que ça. J'avais quand même trop peur qu'il y ait des punaises de lit, mais j'ai pas eu de problèmes après. C'était dégueulasse de voir que les flics, venus chercher un matelas et une couverture pour quelqu'un.e qui n'en avait pas en cellule, n'osaient même pas les toucher et les bougeaient à coup de pied avant d'aller chercher des gants. Ils font dormir les gens dedans, mais n'osent pas les toucher...

J'ai pu voir mon avocat assez tôt puisque c'était un avocat de la légal qui a insisté pour nous voir vite. Là j'ai pu apprendre le motif de notre GAV, en gros ils nous ont mis tout ce qu'avaient fait les manifestants sur la gueule. L'avocat me rassure, mon dossier est vide, ils ont quasiment rien contre moi (et contre les autres non plus je crois). Je retourne en geôle. La longue attente commence.

On ramène une autre fille dans ma cellule. Elle me raconte que quand elle était mineure, 14 ans, elle avait eu des histoires avec la justice en tant que victime de prostitution. Le flic a osé lui dire que de toute façon c'était son choix... Plus tard dans la soirée, elle fait une crise d'angoisse qui lui déclenche une crise d'asthme. Elle demande aux keufs sa **Ventoline**, ils lui disent qu'il faut une ordonnance. Elle leur dit que dans ce cas, elle doit voir un médecin ou ils doivent appeler les pompiers. Il répond « je vais voir » et s'en va. Pendant qu'elle est allongée par terre à galérer à respirer, je tape sur la vitre pendant super longtemps jusqu'à ce qu'il revienne. J'insiste sur le fait qu'il faut vraiment faire quelque chose, le flic s'en fout, il me dit que le médecin viendra dans la nuit. Je lui dis que c'est maintenant qu'elle en a besoin. Regard méprisant, « bah c'est bien, elle attendra ».

Elle a entendu, a pété un câble et a foutu des coups de pied

sur la porte avec l'énergie qui lui restait. Sous prétexte qu'elle tapait dans la porte, il lui a dit qu'elle mentait, que si elle était vraiment mal elle n'avait qu'à se recoucher... Elle a eu de la chance que sa crise d'asthme se soit calmée, mais quand on voit ça, c'est vraiment pas étonnant de savoir que certain.es meurent ou finissent à l'hosto en GAV. D'ailleurs mon avocat m'a dit que normalement, si on demande le médecin, on est censé le voir 3h maximum après l'arrestation. Moi je l'ai demandé et je l'ai vu genre 8-9h après...

La ventoline

Il arrive que les keufs ne viennent même pas nous donner notre ventoline lors d'une crise d'asthme. Il faut être préparé.e à ce genre de mouv vraiment pas cool, à ressentir leur indifférence voire leur mépris ou même joie perverse de nous voir souffrir. Psychologiquement ça peut mettre un coup au moral si on s'attend à ce qu'ils répondent à nos demandes, même les plus basiques.

Un autre flic a essayé d'avoir un débat avec moi, puis plus tard avec le camarade deux cellules plus loin... Il lui a expliqué pendant au moins 15 minutes que les violences policières ça n'existe pas, que les flics font juste leur boulot, gnegnegne... Alors que le camarade en avait rien à faire et ne répondait pas. Je l'entendais de loin. Plus tard, vers minuit/une heure si je me souviens bien, j'ai eu mon audition. J'ai été très surprise, là où l'OPJ* de ma première GAV avait tout fait pour me faire parler, de ne recevoir aucune pression de celui-ci. Peut-être c'est parce que j'avais mon avocat à côté, ou alors parce qu'il a capté dès le début qu'il n'obtiendrait rien de moi, toujours est-il qu'il ne m'a posé que 4-5 questions, auxquelles j'ai systématiquement répondu « je n'ai rien

Avec A on attend toujours des nouvelles de l'avocate qu'on a demandé, elle n'arrive pas. Finalement après avoir alpagué pas mal de flics pour leur demander où le dossier en était, à 15h l'inspecteur vient nous voir. Il nous propose de faire l'entretien sans avocate, il nous explique qu'elle ne répond pas et que ça ira plus vite comme ça, il nous dit qu'il en a rien à foutre de cette affaire et qu'on pourrait être sorti d'ici deux heures si on accepte de passer maintenant en audition. Il nous dit de dire qu'on était bourrées qu'on a fait ça pour s'amuser, il nous incite à mentir en nous disant quoi dire.

On se regarde avec A, on sait qu'on nous ment et qu'on s'apprête à faire une connerie mais on a envie d'accélérer les choses. Alors qu'on est en train de dire oui, une femme s'approche et c'est l'avocate. Ca fait déjà bien 20 minutes qu'elle est dans le comico et qu'elle cherche l'enquêteur.

L'enquêteur sort sa dernière carte et nous dit que l'avocate ne peut prendre qu'une des deux personnes en audition car c'est selon le procureur* un « conflit d'intérêt » car nous avons demandé - A, B et C - la même avocate. On lit pertinemment sur le visage de l'avocate que c'est des conneries tout ça. D'ailleurs elle dit bien qu'elle a défendu des gens pour les mêmes affaires. Elle dit qu'elle va contacter le procureur pour lui demander confirmation mais c'est une course contre la montre ou du moins c'est ce que l'enquêteur tente de nous faire croire. Après avoir attendu 15h en cellule sans information c'est apparemment maintenant qu'on doit faire un choix entre qui partira en audition avec elle et qui partira sans elle. Je pars au rendez-vous avec elle et je laisse A dans la cellule. Évidemment elle me conseille de garder le silence au lieu d'inventer une histoire commune avec A.

Finalement moi et C on reste sous X et je suis mise dans la même cellule que A.

C est envoyé dans un autre commissariat pour être seul en cellule.

2h ? Dans la cellule on demande des couvertures, et des matelas. On s'allonge et on s'endort. A 5h A est réveillée pour une visite médicale dans une autre pièce. Puis c'est à mon tour. Je n'avais pas demandé à voir de médecin. C'est à ce moment-là que je comprends qu'on nous confond C et moi. Les flics ne savent plus déceler qui est X1 ou X2.

On se rendort et à 7h environ les flics nous réveillent de nouveau et demandent à A de les suivre direction l'OPJ. A donne sa signalétique et on prend son ADN.

À son retour c'est la panique, si elle sort avant moi est-ce que j'arriverais à tenir les 24h de plus en solo, sachant que C est dans un autre commissariat.

On alimente notre stress et malgré quelques formations anti-rep on réalise bien vite qu'on manque de confiance et de sureté face aux keufs.

À 12h je dis mon prénom et on m'emmène décliner mon identité dans un bureau, avec ce qui ressemble au stagiaire de troisième du comico. Après avoir tenu 12h sans rien dire je décline ma grande identité sans moufter, c'est la loose. Dans le bureau le chef aperçoit son tableau des geôles et comprend que ça fait déjà presque 13h qu'on est là. Il ordonne à son inférieur de nous faire passer en audition maintenant.

à déclarer », et il n'a pas du tout tenté de me convaincre de répondre. A la fin, il m'a même demandé si j'avais besoin de quelque chose dans ma cellule, comme par exemple un jus d'orange, et j'ai donc eu un jus en redescendant. Ensuite je me suis endormie et j'ai passé une nuit plutôt correcte, ce premier jour.

2° jour

On s'est fait réveiller à 7h du mat' par un flic auquel on avait déjà eu à faire avant (qui nous a descendu en cellule entre autres), qui réveillait tout le monde, car il « faisait son travail » et il « vérifiait qu'on allait bien ». En vrai je crois qu'il prenait juste plaisir à réveiller les gens qui dormaient, déjà que dormir c'est vraiment pas facile en cellule... Un peu plus tard ils sont venus chercher la personne avec moi en cellule, qui n'avait finalement rien à faire là, car son mandat d'arrêt était expiré. Elle s'est exclamée « oh merci je vous aime ! » parce qu'elle était trop heureuse de sortir et le keuf a répliqué « ah bah tu devrais dire ça à ta collègue qui a la haine des flics ».

Vers 12h on m'a emmenée en haut dans les bureaux du commissariat pour me notifier ma prolongation de garde à vue. Je m'y attendais un peu. C'était plutôt cool en vrai, je sors de ma cellule, je vois le soleil, ça ne pue plus la pisse et surtout, je suis avec un.e camarade. Seul truc relou, on est encore menotté.es. On nous installe sur deux chaises, devant le bureau d'un OPJ*. Il nous notifie à nouveau nos droits en cas de prolongation (il devra même le faire deux fois, puisque la première fois il n'avait pas l'aval du procureur* mdr). On m'informe aussi que je dois changer d'avocat, car la procureur a demandé à ce que l'avocat de la legal ne défende qu'une seule des personnes interpellées sous couvert de « conflit d'intérêts ». On m'informe cependant que si on est déféré.es*, je pourrai à nouveau avoir le droit à cet avocat.

Choisir le/la même avocat.e

Les flics peuvent prétendre que, si on est plusieurs interpellé.es dans une même affaire, ce n'est pas possible de prendre le/la même avocat.e sous couvert de « conflit d'intérêt ». C'est pourtant censé s'appliquer dans le cas où des personnes s'entre-accusent. Bref, c'est une stratégie très utilisée par les keufs à Marseille pour entraver les droits de la défense mais on peut insister : la seule personne qui peut trancher c'est le bâtonnier, sorte de « supérieur » des avocats.

Ensuite, on attend dans le bureau du flic. On ne sait pas trop ce qu'on attend maintenant qu'on a été prolongées, pour retourner en cellule. Mais on a plutôt pas envie de redescendre. On nous change de bureau à un moment, car l'OPJ va fumer une clope. On se retrouve dans un plus grand bureau avec deux femmes qui sont en train d'exploiter les images de vidéo surveillance de notre interpellation. Elles nous autorisent à être démenottées. On reste là bien une heure de plus je dirais avant de redescendre en cellule. En redescendant, je croise un camarade qui me dit que l'on va être déféré.es* le lendemain matin, c'est un policier qui le lui a dit. A ce moment-là je ne sais pas trop ce qu'il entend par « déféré », je m'imagine une comparution immédiate*.

plus assez de places dans les geôles pour lui octroyer une cellule en solo et légalement ils ne peuvent ni le mettre avec les hommes ni avec les femmes. Si c'était pas horrible ça serait drôle tellement c'est absurde. À ce moment-là je glisse à C discrètement que ça ne serait peut-être pas si grave de lâcher son genre. Parce qu'à ce moment-là les keufs ont réussi à me persuader qu'on nous mettrait dans la même cellule si c'était le cas. C'est un jeu de manipulation qui fonctionne bien. Les keufs me voient créer un lien et tenter de convaincre C, plus tard ils feront en sorte que l'on se recroise pour utiliser la même stratégie.

Mais il faut faire la fouille et c'est le même problème qui se pose. Tout le commissariat en va de son petit commentaire transphobe et la flic qui doit faire la fouille menace C de lui donner des coups. Ils cherchent à passer par moi pour faire céder C. Ça pourrait presque marcher mais ça ne sera pas pour cette fois. C est solide sur ses appuis.

Les flics s'alternent pour essayer de glâner des informations sur nous. Une fois en nous menaçant de compliquer notre garde à vue, une autre en étant presque doux. Je les trouve bêtes, C me dira plus tard que les jeux psychologiques qu'ils nous font subir sont finement orchestrés.

Les fouilles de A et moi se passent et les flics tentent de nous faire parler en nous posant des questions faussement intéressées et complètement à côté de la plaque. Ils ne se privent pas d'être ouvertement transphobes aussi pour nous faire réagir. Il ne faut rien lâcher. Ils cherchent à me faire parler sur C à me convaincre de lui faire cracher le morceau.

RÉCIT DE GAV. MANIPULATIONS DES FLICS. CHANTAGE À LA SORTIE. HIVER 2025

Début 2025, on est une vingtaine à se faire contrôler en rang d'oignon contre le mur. Il fait nuit. Personne n'a de papiers ou d'identité à décliner. Les flics disent qu'ils ont tout filmé, ils viennent cueillir trois personnes, c'est presque trop facile.

Après notre départ on apprendra que les flics ont voulu choper d'autres gens et que le groupe a formé une grappe qui les a empêché d'agir. On aurait pas du se laisser aligner contre le mur.

Dans les voitures ils séparent A et B qui se connaissent et laissent B et C ensemble.

La flic interdit à C de manger ou de boire de l'eau. « Je te laisserai manger avant de rentrer au commissariat » elle dit. Dans la voiture personne ne déclare rien. Arrivée au comico la flic est en rogne et nous le fait savoir en empêchant C de manger sa pomme.

23h45 On retrouve A qui est déjà assise sur le banc avant la fouille. Elle a décliné son identité et les flics nous le font savoir en l'appelant par son prénom et en l'interrogeant devant nous, en dehors du cadre de l'audition. Ils entreprennent de nous mettre en compétition entre A qui coopère et B et C qui sont silencieux.

C'est à ce moment-là que le festival de la transphobie commence. C ne veut donner ni son âge ni son genre et ça les rend fous les flics. Un à un ils passent pour commenter le physique de C. Ils se tirent les cheveux face à la binarité du monde. Il n'y a

Me voila de retour en cellule. L'attente devient assez difficile. Je suis toute seule, je tourne en rond, j'ai envie de sortir. Ca fait plus de 24h que je suis ici, ça devient vraiment long et j'étouffe d'être enfermée. Je m'ennuie terriblement. Bref, rien ne se passe de très intéressant jusqu'au lendemain matin.

3ème jour, défèrement

On m'informe (le matin du 3e jour après mon interpellation, donc) que je vais bientôt être déférée*. On me fait signer ma sortie de GAV, même si je reste en cellule. Je la signe (ce qui n'est pas forcément très utile/pertinent). On me fait attendre jusqu'aux alentours de 12h avant de m'embarquer au tribunal. Là-bas, nouvelle fouille, nouvelle cellule. Cette fois-ci je suis avec la camarade et d'autres filles, ça me fait du bien de parler à des gens. Les cellules sont plus grandes, plus propres, sans matelas. Je n'ai pas mangé ce midi-là en GAV donc je demande un sandwich, franchement bien meilleur que les plats réchauffés de GAV (petit tips). On me fait voir l'enquêtrice sociale : c'est une femme qui me pose des questions sur ma vie, ma situation, privée et professionnelle. Elle permet au juge de savoir d'où l'on vient, et s'il y a besoin de nous placer en détention provisoire, je crois. A mon sens, cette étape-là montre bien que la justice française est une justice de classe, puisque les juges sont bien plus sévères avec un SDF sans emploi qu'avec une personne « insérée », avec logement, emploi, etc.. Après bon je n'y connais rien en justice. Cette enquêtrice était plutôt sympa, compatissante, et m'a confirmé que je n'allais pas en comparution immédiate, mais que j'allais être présentée devant un juge des libertés* avec une convocation pour un procès ultérieur.

L'enquête sociale

L'enquête sociale est un entretien de 10min fait par des sous-traitants de la justice pour accélérer le travail des magistrats et dessiner un profil social des personnes poursuivies. Nous conseillons de le refuser et d'attendre l'audience pour donner des informations comme les garanties de représentation (domicile, formation, travail, etc.) en accord avec les papiers apportés par son avocat.e.

Après ça, j'insiste pour voir mon avocat : pendant la prolongation de gav, j'avais demandé un commis d'office*, mais on m'a dit « qu'il n'est pas venu » et de toute façon je n'ai pas eu de deuxième audition donc pas d'occasion de voir cet avocat. Je l'ai vu assez rapidement finalement, il m'a un peu expliqué la suite (et cœur sur lui, il a été vraiment très gentil et rassurant). Je suis retournée en cellule en sachant donc ce qui allait se passer : voir le ou la procureur*, qui fait ses réquisitions, puis voir la juge des libertés*, qui décide de potentielles mesures de contrôle judiciaire*, et enfin sortir. On a attendu assez longtemps, on voyait les autres filles avec nous sortir petit à petit, c'était assez frustrant. On avait depuis longtemps dépassé les 48h de GAV (voir encadré « Les poursuites »). La procureur a demandé à ce que je pointe au comico toutes les deux semaines, que je sois suivie par une association de suivi des personnes avec des problèmes judiciaires

-Y'a des trucs qui aurait pu t'aider dans tes moments difficiles ?

- Ça aurait beaucoup mieux si j'avais eu une copaine à ce moment là. Ça me fait réfléchir à deux fois la prochaines fois si je donne mon ADN ou pas. Comme j'ai mis sur le PV, l'ADN pour moi c'est hyper important, c'est ce qui nous définit, on peut avoir plein d'infos sur toi à travers sur ça c'est fou.

- Et quand tu dis que ça te fait réfléchir sur la suite c'est par rapport au sursis ?

- Après l'appel est suspensif, mais ouai je réfléchis à deux fois, je suis moins va-t-en guerre disons.

- Mieux préparé ?

- Mieux préparé aussi, plus tout seul haha.

[RESSENTI DE WANDY UN AN APRÈS]

Personnellement, je me sens toujours très anxieux.se quand je pars en manif ou fait des actions militantes avec des copaines à cause du procès en appel, de temps en temps je fais de fortes crises d'angoisses en me remémorant tout ça et dès que je vois des policiers proches je suis à la fois en colère et j'ai peur. Je pars aussi en crise de panique quand un.e copaine fait une action de désobéissance civile et qu'iel ne le fait pas de manière très sécurisée. Un moment un.e copain.e street medic a été séparé.e de nous pendant un blocage, on le retrouvait plus et j'étais donc entrain de m'effondrer en imaginant qu'iel puisse avoir été embarqué.e en GAV seul.e

CROUS), du coup pour votre thèse c'est compliqué etc, en plus vous demandez des TIG je suis sûr que dans un an je lirais pas votre thèse ! » donc gros c***** quoi.

J'ai préféré ne pas répondre, je sais même pas si ça pouvait être considéré comme une offense, mais j'avais juste envie de lui dire « vous pouvez pas juste me considérer comme un être humain svp » mais j'ai préféré juste fermé ma gueule pour pas prendre plus cher que ça.

Du coup j'accepte, la JAP vient, me demande si j'accepte. J'étais là euuuh j'sais pas c'est trop dur quoi, j'étais au bord quoi !

Elle : « C'EST UN OUI OU C'EST UN NON ? »

Je réponds : « baah euh c'est un oui ». Ça été très dur moralement, je suis sorti.e du tribunal totalement perdu.e, je marchais en rond etc, en même temps j'appelais les copaines pour donner des news et avoir des discussions de soutien de la part de mes ami.es. Ça m'a permis de redescendre vraiment et de donner du sens sur ce que j'ai vécu. J'ai pu directement aller dans un lieu collectif, voir une copaine, et redescendre en pression. En discutant c'est là que j'ai pris la décision d'appeler un avocat de la Legal Team le soir même pour un recours.

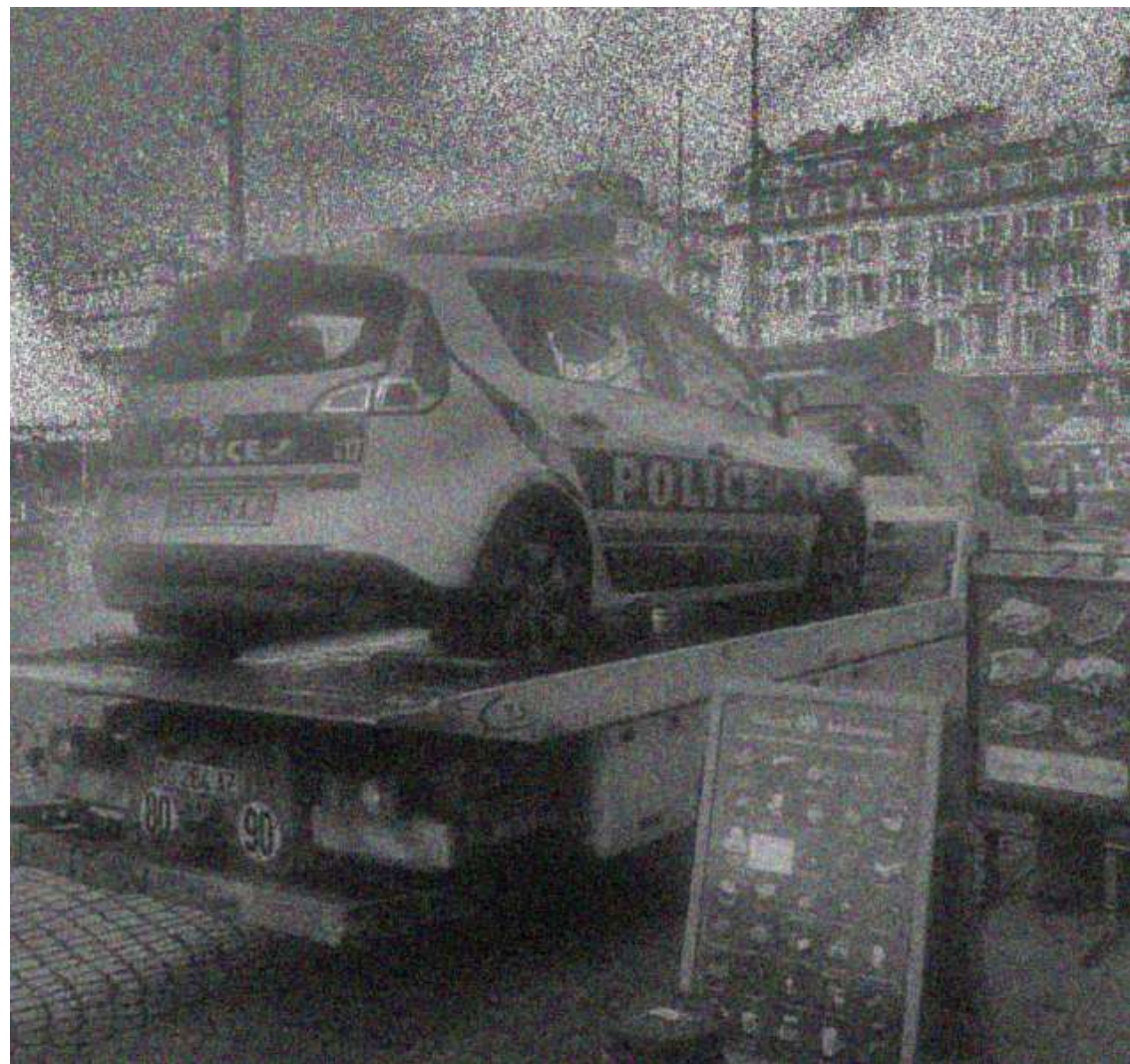
Donc voilà... Il m'a appris que je suis tombé.e sur le pire procureur* de Marseille, la juge la plus incompétente, un avocat tout juste sorti du barreau qui bosse que pour la thune et qui m'a mis la pression pour toucher plus vite sa commission.

Mais ça m'a fait tellement du bien de discuter avec cet avocat, il m'a énormément rassuré. Il était en colère pour moi d'être tombé sur des cons pareils.

- Il t'a expliqué comment se passerait la suite ?

- Ouais faut que je demande l'AJ* et qu'on prépare la défense. Je regrette de pas avoir été au clair sur les questions de CRPC... C'est un point sur lequel je vais pas mal insister auprès des copaines.

ou un truc comme ça, et que je sois interdite de manifestation à Marseille. J'ai vu la juge bien plus tard, elle m'a dit qu'elle ne voyait pas l'intérêt de ces mesures de contrôle judiciaire et j'ai pu (enfin) sortir, vers 20h. Selon l'avocat, la juge était déjà convaincue avant même qu'il ne plaide la cause du premier interpellé. Des camarades avaient préparé une gav-up à notre sortie. Coeur sur eux, c'était vraiment incroyable d'avoir ce soutien en sortant de cette épreuve assez dure.



RÉCIT D'UN GARDÉ À VUE EN MARS 2023

Les faits :

J'ai été arrêté rue Fontange vers 22h, j'étais en train de parler à une meuf qui s'était fait matraquer avec moi un peu plus tôt par un CRS. J'étais à l'arrière de la manifestation quand d'un coup quelqu'un m'a plaqué par derrière, sans que j'ai eu le temps de comprendre ce qu'il m'arrivait... C'était des policiers de la BAC. Face à quelques manifestants tentant de venir me libérer, les CRS et autres baqueux sont venus se positionner autour des keufs qui me tenaient.

Les bacqueux qui m'ont arrêté étaient 4, masqués et/ou cagoulés dans la manif depuis le début, moi j'avais rien capté même si certain.e.s parfois alertaient « BACQUEUX ! »...

La police ne m'a pas violenté physiquement pendant l'interpellation mais, une fois dans la voiture menant au commissariat de Noailles ils étaient très vénéreux et tendus, debriefant sur la manif et contents du résultat : en mode « c'est bien on a fait notre journée » et me disent qu'ils me suivaient depuis le début de la manif, car ils m'avaient vu brûler beaucoup de poubelles et m'avaient pour cible, qu'ils avaient été plusieurs fois à portée de bras de moi mais qu'ils n'avaient pas pu m'attraper car n'avaient pas le renfort à proximité.

Une fois au comico de Noailles, entrés par le garage souterrain donnant sur Lieutaud, ils ont récupéré mes affaires : j'avais un autre masque covid, un aérosol anti-lacrymo et mon portefeuille. Le flic pour me laisser ma veste a découpé les élastiques permet-

rappeler qu'en CRPC tu peux accepter ou refuser la proposition, que le proc est censé te faire une fleur et que si tu refuses tu repars en procès. Ça l'avocate me l'avait rappelé. Je lui avait quand même demandé pour la question des délais elle m'a pas donné plus d'infos que ça.

- T'as le droit de demander un délai de réflexion, de dire ni oui ni non.

- Je savais pas ça

- Le procureur te l'a pas dit ?

- Non il me l'a pas dit. Donc j'attends j'attends et là je passe devant le procureur. Il commence comme ça « Alors vous devez pas trop lire dans votre vie mais je vous ai imprimé la décision de justice de Rémi Fraise, vous les lirez après du coup haha » l'air de dire que l'État n'a pas été reconnu coupable, alors que si quand même !

Il m'a dit « la gendarmerie n'a pas porté plainte contre vous, par contre moi pour ce que vous avez fait je demande 6 mois de sursis. »

- Et du coup la il parlait juste du tag, pas de l'adn ?

- Il précisait pas pourquoi, c'était pour le paquet. D'ailleurs le jour J j'avais pas la même avocate que la veille. Ça ça m'a bien fucked up. Du coup je demande si je peux discuter avec l'avocat, on discute. Il me dit que si je refuse ça peut être 6 mois ferme avec la CI*. Je lui demande si je peux pas faire des TIG ou quoi. Du coup il négocie pour des TIG avec le proc qui finit par me proposer 2 ou 3 mois de sursis et 100h de TIG. C'est énorme 100h de TIG !

- Ouais et le sursis aussi c'est trop chiant que ce soit 2 ou 6 mois.

- J'ai accepté... Le proc qui me dit « pour l'instant vous avez pas de logement (ça faisait un moment que j'étais sur marseille mais j'ai eu une galere à la fin de ma location de logement

- Je sais pas, c'est une bonne question. Mais ça m'a pas aidé, je pense elle m'a juste donné un placebo, histoire de dire « allez dégage ».

- Du coup t'as passé l'ensemble de ta GAV dans cet état d'angoisse ?

- Oui c'est ça. Y'a vraiment PERSONNE dans toutes les autres cellules. Ce qui est bien c'est que ça résonnait bien dans la cellule, du coup je chantais pour entendre une voix, pour pas péter un câble.

- C'était comment la cellule ? T'avais un matelas ?

- Un tatami, ils m'ont passé pas mal de couettes aussi. J'étais bien fourni, j'avais pas du tout froid. C'était propre. Toilettes dedans, c'est eux par contre qui déclenchent la chasse d'eau. Faut leur demander quand même.

Moi ce qui m'a tout chamboulé, c'est que normalement avec mon groupe, on dit « je n'ai rien à déclarer » de A à Z. Mais comme j'avais été pris en flag, que ça servait à rien de pas reconnaître, jsuis parti en CRPC* ! C'est le truc tu penses ça t'arrive jamais, t'en parle pas dans les formations. Sauf que si...

- Quand on t'a annoncé que t'allais voir le procureur*, à ce moment là on t'a annoncé aussi que c'était pour une CRPC c'est ça ?

- Oui c'est ça. Moi j'étais là attend, y a pas de CI*, donc comment je fais ? Je peux pas demander de délai comme la CI, ça m'a vraiment stresser là-dessus.

- Tu veux raconter le palais de justice ?

- Ouais, alors je suis arrivé.e au Palais de justice le lundi matin. J'ai vu d'autres jeunes qui étaient là pour trafic de drogues, qui ne connaissaient pas leur droits. On leur avait mis un coup de pression en leur disant que leur GAV serait beaucoup plus longue en prenant un.e avocat.e, du coup ils en ont pas pris. J'ai pu leur

tant de resserrer la capuche, et a accepté de me laisser mes chaussures à lacets intégrés élastiques sans les couper (heureusement !). Ensuite j'ai vu le toubib, je lui ai montré le coup de matraque que j'avais reçu mais il semblait vraiment indifférent. Ils ont aussi pris mes empreintes, des photos etc... Le lendemain, j'ai vu l'OPJ* qui a fait l'audition. Il m'a dit qu'on m'accusait d'avoir mis le feu à des poubelles et à du mobilier urbain (panneau de pub) avec un aérosol, et d'avoir envoyé des pierres sur la police, qu'ils allaient retrouver les vidéos. J'ai nié, j'ai dit qu'ils avaient dû confondre avec une autre personne, qu'on était toustes habillés pareil, qu'on était beaucoup dans la manif, que d'autres personnes avaient le même gabarit que moi. Mais les policiers m'ayant arrêté ont maintenu que c'était bien moi qu'ils accusaient.

Le lendemain, vers 9h un gardien est venu me chercher en cellule pour m'indiquer que j'allais être transféré au commissariat de l'Évêché. Les trois policiers qui m'ont récupéré m'ont amené chez moi faire une perquisition. Ils récupèrent mes clefs qui étaient dans mes affaires au commissariat et me conduisent donc devant et dans mon immeuble, menotté. J'ai hésité à leur donner le code de l'immeuble mais comme ils m'ont menacé de sonner chez les voisins je leur ai ouvert, ils m'ont questionné sur les noms apparaissant sur ma boîte au lettre. J'étais avec les menottes dans la rue, chez moi, ça faisait bizarre... Je voulais aller aux toilettes chez moi, je pouvais même pas ils m'ont pas autorisé, ils se sont mis à chercher pendant 15/30 minutes dans mon appartement : ils ont juste trouvé des autocollants ACAB, des bombes anti-lacrymo, aussi mon passeport et mon deuxième téléphone que je n'utilisais plus et qui était posé dans l'entrée.

Perquisitions

La perquisition est une procédure qui autorise les flics (sous certaines conditions) à pénétrer dans ton domicile (appartement, maison, camion aménagé) et de saisir des affaires personnelles qui constituent des éléments de preuve pour l'enquête. Donner ton adresse aux keufs pendant l'audition en GAV leur facilite la tâche. Tu n'y es pas obligé.e. Avec la simple autorisation d'un/une procureur.e*, les flics peuvent venir fouiller chez toi (à l'aide de tes clés retrouvées dans ta fouille ou en défonçant la porte). Tu n'y es absolument pas préparé.e et tu n'as pas le droit à un.e avocat.e. Il est obligatoire que tu sois présent.e ou alors les flics doivent trouver 2 témoins. La perquiz doit se dérouler entre 6h et 21h, et les flics saisissent souvent le matériel informatique qui regorge d'infos sur ta vie privée, et tu peux parfois mettre des plombs à le récupérer, voire ne plus jamais le revoir.

Depuis le début j'avais refusé de débloquer mon téléphone, même après qu'on m'a dit que ça constituait un délit. Le gars de l'Évêché m'a mis plus en confiance, alors là j'ai fini par accepter. L'officier* a fouillé le téléphone devant moi : toutes les photos, les conversations whatsapp, signal, instagram. Il a juste noté les groupes « insoumis », « luttés diff infos » et celui des gens qui

J'ai pu utiliser signal. La Major était à côté de moi, elle entendait. Donc j'ai pas dit le lieu, l'heure, le motif... Iels ont pas eu plus d'infos que ça, hormis que j'étais en GAV. Et puis j'ai désinstallé l'appli signal juste après. Après, elle m'a demandé avec quelle appli j'avais appelé et j'ai dit « Messenger ».

- Et à un moment ils t'ont demandé ton code ou pas ?

- Non par contre, j'avais pris en photo le tag et du coup ils m'ont demandé de l'effacer en direct. Pour le code, t'façon je sais que la France se fait aussi taper sur les doigts par la Cour européenne de justice.

- Après ton portable était dans la fouille ?

- Oui c'est ça, après ils m'ont fait rentrer dans les bureaux de l'OPJ* et c'est l'OPJ qui l'avait dans son tiroir.

- Pardon je reviens un peu en arrière, mais ces moments d'anxiété t'as réussi à t'en sortir ? Que ça parte ?

- Ben j'ai demandé quand même à voir un médecin. Je vois la médecin, elle me demande si ça va physiquement. Puis me dit : « Bon ben ça va dégage ! ». Le gendarme qui était avec moi me dit : « Mais pourquoi tu sors déjà ? » Du coup je lui dis qu'elle m'a seulement demandé comment ça allait physiquement. Du coup il me dit « Dis lui aussi que ça va pas bien psychologiquement. » Du coup je suis reparti et lui ai dit « Oui du coup ça va très mal, je me tape la tête contre le murs et tout », et là elle me dit « c'est juste circonstanciel à la garde à vue ». Elle me donne un petit cachet et voilà...

- Et la médecin tu l'avais demandé dès la notification des droits au début ?

- Non juste quand j'ai fait une crise d'angoisse.

- Et à partir du moment où tu le demandes, ça met combien de temps pour qu'ils t'emmènent la voir ?

- 2 heures je dirais.

- Qu'est ce qu'elle t'a donné la médecin ?

l'ADN, de toute façon je sais que ça se fait souvent re-toquer à la Cour européenne de justice donc je vois pas l'intérêt de donner mon ADN.

Et restant enfermé tout du long, j'ai commencé à avoir de fortes crises d'anxiété dans ma cellule. Je commençais à taper de plus en plus fort, pour demander si y'avait quelqu'un, savoir quelle heure il était etc. Sauf que personne répondait pendant un long moment, donc je commençais à me taper la tête contre les murs... J'étais à l'isolement. Et même après, y'avait toujours personne, donc j'étais replié.e sur moi-même. J'attendais...

- C'est des choses que t'avais déjà vécu les moments d'anxiété forts comme ça ?

- Ben la dernière fois que j'étais parti en GAV, y'avait quelqu'un d'autre. Là, j'étais seul.e dans la gendarmerie, y'avait personne dans les autres cellules ! En plus, la cellule était totalement isolée, les murs en béton, la porte était opaque, ce qui était pas le cas la dernière fois, quand j'avais fait ma GAV à B., la porte était transparente.

- Ça t'a aidé quand même d'avoir cette expérience précédente de GAV ?

- Je pense que ça m'a aidé dans le fait que je connaissais un peu mes droits. (...) Et du coup la Major m'a notifié que j'allais être présenté.e devant le procureur* le lendemain. J'ai pu discuter avec la même avocate que la veille – qui était choquée que je sois encore là – et qui me disait qu'ils m'ont fait chier parce que j'ai pas donné mon ADN. Elle m'a dit que si je passais en comparution immédiate, elle serait là, que de toute façon s'ils proposaient du sursis, on refuserait parce que ça valait pas du sursis ce que j'ai fait.

Voilà ça s'est un peu fini comme ça la journée, après encore des crises d'anxiété à force de rester dans la cellule. Ah et j'ai pu contacter une copaine, on m'a autorisé à utiliser mon téléphone.

Téléphone

Ton téléphone est plein d'informations perso sur toi et les autres qu'on ne veut pas dans les mains des flics. Il contient peut être des preuves mais c'est aussi un moyen de pression sur toi. Et donc un problème en moins si tu ne l'as pas au moment de ton interpellation... En garde à vue, ton téléphone est mis de côté dans ta fouille. Il se peut que les flics te demandent ensuite le code de déverrouillage, et te fassent du chantage car ça serait un délit de refuser, et te menacent de ne pas te le rendre si tu refuses. Leur demande doit se faire dans un cadre précis, donc en répondant « je n'ai rien à déclarer », tu ne seras peut-être pas poursuivi.e pour ça. Le risque c'est que tu ne revoies plus ton téléphone mais on espère que tes secrets resteront gardés, plutôt qu'un flic lise tes conversations et les groupes sur lesquels tu es inscrit.e.

x Plus de détails dans le texte « *Téléphonie mobile. Surveillances, répressions, réduction des risques* »

publient la position des CRS. Là le policier a vu que je m'étais pas pris en photo en commettant les faits, contrairement à ce qu'avait dit une policière, et indique donc à son collègue « Ben ils se sont trompés c'est pas lui », et son collègue qui répond « attend t'as pas vu les images de vidéosurveillance ! », en mode pas si vite !

Après ils m'ont montré les extraits CD de la vidéo et des captures des caméras de surveillance de la ville de Marseille. C'est bluffant malgré la nuit on voit plutôt bien sur les photos... Ils m'ont sorti de cellule plus tard pour faire des photos de moi avec la veste fermée, la capuche mise et le masque pour comparer avec les images de vidéosurveillance. C'est impressionnant de se voir filmé à son insu dans la rue.. J'ai dit que j'avais pu porter d'autres masques (pas que celui retrouvé) ce qui a ensuite été utilisé contre moi par le keuf. J'ai dit que les policiers avaient pas forcément menti mais confondu et qu'ils se sont montrés solidaires entre eux pour dire qu'ils avaient fait du bon travail, car ils devaient faire du chiffre !

J'étais assisté par mon avocate et les policiers m'indiquent quand elle part qu'ils la trouvent mauvaise (je ne sais pas si c'est une technique pour me manipuler), en me ramenant en cellule celui qui avait dit que ça ne semblait pas être moi me demande: « allez dis-moi, c'est toi du coup ? » en off, pour me tirer les vers du nez, je ne sais pas quelle aurait été la conséquence si j'avais répondu que c'était moi mais avec la fatigue et le manque de vigilance le risque est grand de tomber dans le piège en voulant être sympa avec lui. Les flics que j'ai vu étaient plutôt sympas, disant que ça les saoulait de travailler sur des cas aussi banals alors qu'ils taffent sur des cas vraiment graves en général (à L'Évêché).

Biométrie et génétique par la force

Depuis peu, si les flics ont un doute sur ton identité et que tu es poursuivi pour un délit puni d'au moins trois ans, le procureur* peut demander une prise d'empreinte et de photos forcée. Dans ce cas là la présence d'un.e avocat.e est obligatoire. Le degré de violence peut varier entre les commissariats : certains flics peuvent ne pas insister si tu résistes un peu, d'autres peuvent aller jusqu'à utiliser le taser pour t'y soumettre. Nous avons beaucoup d'exemples à Paris, peu à Marseille.

Théoriquement ceci ne s'applique pas à l'ADN, par contre celui ci peut être recueilli par la ruse lors de la GAV (déjà arrivé à Marseille).

- À ce stade, ils avaient ton identité, ils avaient tout ?
- Ouais, ouais.
- Donc c'est faux, ils peuvent pas te le prendre de force. Tu le savais à ce moment-là ça ?
- Moi de toute façon j'étais prêt à me débattre... Pour

était super cool. Elle m'a dit que si je voulais coopérer y'avait pas de raison que je reste là, que de toute façon j'avais été pris en flagrant délit, que ce que j'avais fait c'était rien, que le tag avait été effacé en dix minutes. Donc j'ai témoigné devant la Major et ensuite passé ma première nuit en GAV. Ils m'ont tout bien passé, les kits d'hygiène etc, ils ont vu que j'étais pas quelqu'un de méchant, violent, du coup ils m'ont bien traité tout du long.

Traitements différenciés

Les traitements pendant la garde à vue diffèrent beaucoup d'une personne à l'autre, et les flics en tant que « gardien de l'ordre social » reproduisent fortement les violences systémiques (classisme, racisme, sexisme, validisme...).

C'est le lendemain qu'on me dit que la GAV est prolongée à 48h. Et ils m'ont pris les empreintes. J'ai accepté pour les empreintes et refusé pour l'ADN. La Major m'a dit que si je refusais pour l'ADN, déjà c'était un délit, mais que de toute façon ils allaient me le prendre de force.

Après j'ai revu l'avocate mais j'osais pas trop lui parler car les parois du parloir étaient hyper fines, j'avais l'impression qu'on entendait tout depuis l'accueil et que c'était enregistré. Elle parlait à travers une sorte de téléphone.

Ils sont venus me récupérer la veste pour faire soit-disant des analyses d'hydrocarbures, qui, si elles s'avéraient positives, auraient démontré ma culpabilité. Ils me l'ont rendu au bout de quelques heures, heureusement car il faisait assez froid dans le commissariat (c'était fin mars).

Le lendemain matin ils organisent une confrontation avec les baqueux qui m'ont arrêté (2 sur les 4) pour essayer de me coincer par rapport à mes déclarations. Heureusement mon avocate était là ; j'étais nerveux face à eux.

Ils me transfèrent au bout de quasiment 40h au tribunal judiciaire pour me faire voir le procureur* (arrêté le jeudi à 22h et emmené au tribunal le samedi à 14h). Là je rencontre une avocate liée à la Legal Team, qui me semble bien plus investie et compétente ! Elle me fait envoyer mes bulletins de paie etc (les flics me permettent d'accéder à mon téléphone dans la fouille pour cela) afin de pouvoir justifier sa future demande de remise en liberté au juge des libertés (pressantant que le procureur allait demander mon placement en détention provisoire aux Baumettes).

Le procureur, tellement gerbant, antipathique et dégoûtant de mépris demande que j'aille aux Baumettes le week-end pour comparaître en comparution immédiate le lundi, en montrant les autocollants ACAB retrouvés chez moi et disant que ça montrait que je représentais un danger pour la société.

Lorsque tu es placé.e en GAV, tu peux y rester 48h max, ensuite le/la procureur.e doit décider de l'orientation' de ton dossier, c'est-à-dire si iel te poursuit ou pas et dans quel cadre. S'il y a poursuite, tu peux être déféré.e* devant le/la procureur.e* et être retenu.e encore 20 heures au tribunal (dans ce qu'on appelle le dépôt). Au-delà de ce délai (hors cas exceptionnels de GAV pour terrorisme ou criminalité organisée), si tu n'as pas vu de Juge des Liberté et de la Détention (JLD*), tu DOIS être libéré.e. Ce qui se passe souvent c'est donc : entre 24 et 48h de GAV puis défèrement* au tribunal le matin pour être renvoyé.e en comparution immédiate l'après-midi même (audiences qui ont toujours lieu à 14h les jours de semaine à Marseille). MAIS il arrive qu'à l'issue des 48h de GAV, on soit un samedi ou un dimanche... Il y a toujours des Procs et des JLD de perm', même le week-end, mais pas de comparutions immédiates*. Ca fait que les JLD peuvent décider d'envoyer les mis.es en cause en détention provisoire en Maison d'Arrêt (à Marseille aux Baumettes) pour le week-end pour pouvoir renvoyer la personne en comparution immédiate le lundi après-midi... Mais cela peut aussi jouer en ta faveur : comme c'est plus lourd procéduralement, ça peut inciter la/le Proc à orienter ton dossier vers une autre procédure, comme une convocation ultérieure au tribunal par exemple. Bref, ça veut dire que le jour de ton arrestation peut avoir un impact sur la suite de ta procédure. Le fonctionnement judiciaire reste une administration avec ses rouages... Par exemple, une grève de greffier.es pourrait aussi jouer en ta faveur etc... Ne crois donc pas forcément les avocat.es qui te diront : si tu es renvoyé.e en comparution immédiate, c'est PARCE QUE tu as choisi de garder le silence. Les causes sont multiples et t'échappent bien souvent.

Les poursuites

TÉMOIGNAGE DE WANDY (JUIN 2024)

« Y'avait une journée de marche en hommage à Rémi Fraisse. Du coup, y'avait personne, ça m'a fait [mal au cœur], le devoir de mémoire... Donc j'ai pris une petite bombe de tag et jsuis parti taguer le commissariat de gendarmerie. Après ça je décampe et j'entends courir derrière moi. Je pensais que c'était juste un jogger qui essayait de me dépasser et là je me prends un coup de genou dans le dos, je me fais plaquer et je me fais embarquer dans la gendarmerie, de manière assez violente.

- La personne qui t'a mis un coup de genou dans le dos, c'était un civil ?

- Non c'était un gendarme, qui me disait « Oui te défends pas, laisse toi faire, laisse toi faire sinon je te fous une balayette ».

- Ils étaient bcp à ce moment là ?

- Non y'en avait qu'un. Ben il savait que y'avait une marche en hommage à Rémi Fraisse, donc il était sur le qui-vive. (...) Donc je me fais emmener à l'intérieur, fouillé mon sac, ils voient les bonbonnes de tag et voilà...

- Personne n'a vu que tu t'es fait embarqué ?

- Non pas du tout, j'étais tout.e seule... C'était pas des plus intelligent... (...) Donc il m'embarque dans la gendarmerie et après j'ai vu des gens hautains. J'ai discuté un peu avec un gendarme et la major, un peu l'équivalent de l'OPJ*. Elle m'a notifié tous mes droits. Et j'ai passé ma première nuit...

- Toi t'es dans quel état d'esprit à ce moment-là ?

- Blasé ! C'était pas ouf... Mais ça va, j'étais surtout très fatigué donc la première nuit ça a été.

- T'avais demandé un.e avocat.e ?

- Oui j'ai demandé un avocat commis d'office*, parce que j'avais plus le numéro de la legal team. L'avocate commis d'office

Les alternatives aux poursuites

Le fait de devoir payer pour éviter un procès est un exemple « d'alternative aux poursuites ». Le/la procureur.e*, ses délégué.es ou un.e OPJ peut proposer aux prévenu-es (encore présumé.es innocent.es !) d'éviter un procès en réalisant une des mesures énumérées dans l'article 41-1 du code de procédure pénale. Il y a par exemple : réparer son dommage, rémunérer la partie civile ou encore l'accomplissement d'un stage. En cas de non-respect de la « proposition », on peut se retrouver avec un procès. Il est toujours possible de refuser ces mesures ! Si tu refuses, la Proc' doit décider si elle te poursuit quand même (et dans ce cas un procès a lieu), ou si elle abandonne les poursuites (on ressort avec rien). Parfois le dossier est vide et ne permet pas au Proc de renvoyer devant un tribunal... Ca vaut donc le coup, selon les cas, de refuser ces propositions « alternatives »... Ca peut aussi faire sens de refuser ce marchandage pour des raisons politiques, puisqu'il s'agit encore d'une mesure de justice expéditive qui permet aux proc de faire plus de chiffres sans se soucier du respect des droits de la défense.

Manon voit un psy et peut lui parler de cette arrestation violente. Cette garde à vue a des impacts sur elle : elle fait des rêves de l'arrestation, elle a peur d'être reconnue par des flics ou par les clients du bar devant lequel elle s'est faite arrêter. Elle espère que les gens ont toujours la motivation de lutter.

Au final, je suis sorti le samedi avec une convocation à un procès, un contrôle judiciaire* mensuel et une interdiction de manifester jusqu'au procès (environ 5 mois). Au final au procès j'ai eu 4 000€ d'amendes alors que mon avocate pensait que j'allais être relaxé face à l'absence de preuves matérielles.

Plus de précisions sur les conditions en GAV

A l'arrivée au comico de Noailles, on m'a coupé les cordons de ma veste, mais heureusement on m'a laissé mes chaussures avec les lacets intégrés. Un des codétenus qui avait été blessé à l'oreille était là depuis la veille et avait toujours pas vu de médecin. J'ai quasiment dû me battre avec lui pour récupérer un matelas, il dormait sur deux matelas et il n'y en avait que 3 (un autre détenu dormait sur un). Il avait très mal et voulait des anti-douleurs, toutes les 2h il devait fracasser la porte en fer de la cellule pour faire venir le gardien et lui demander le docteur (qui n'arriva jamais ! car il aurait mal compris - parlant peu français - et aurait dit non au début quand on lui a demandé s'il voulait voir un médecin). Impossible de dormir avec ces portes fracassées par les détenus qui veulent boire, pisser ou parler au gardien. A l'Évêché y'a des sonnettes quelle invention incroyable !

Quand j'ai vu le médecin, je lui ai parlé de mon codétenu, qu'il devait voir un médecin. Il m'a dit « OK » mais il n'est jamais venu. Quand je l'ai recroisé dans le couloir, je le lui ai fait remarquer. Il m'a dit « Monsieur, ne me parlez pas ! » d'un air méprisant et n'avait l'air d'en avoir rien à foutre (il était en train de discuter avec des policiers).

Bref, c'était assez compliqué dans la cellule à Noailles. Le 3e codétenu disait qu'il avait des enfants, il était nerveux et parfois

c'est lui qui fracassait la porte. Puis, la lumière était très forte et y avait des cafards, je galérais tellement à dormir. Ce qui est horrible là-bas c'est que la lumière est très forte et que tu n'entends aucun bruit de l'extérieur, donc t'es totalement déconnecté, dans un espace très désagréable et plutôt hostile ! Tu sais pas du tout quelle heure il est, t'es coupé.e du temps. C'est franchement horrible. Tu entends juste un léger bruit de la ventilation et surtout les appels, cris et fracassages de portes des autres gardés à vue, les invectives avec les gardiens... Niveau repas : le petit déj : brique de jus de fruit, et une petite gaufrette sèche au chocolat. Les autres repas : barquette de plat préparé, blanquette de veau et riz deux fois d'affilée et une fois couscous, mais les plats sont mal réchauffés surtout à Noailles où c'est à peine tiède, très peu dégustable...

A l'Évêché j'étais en cellule tout seul, c'était hyper tranquille ça m'a permis de réfléchir et de me poser, même si les idées parano et le rejouage des événements reviennent sans cesse, hyper dur de penser à autre chose ! Il y avait un banc en bois qui faisait l'angle, mais j'avais pas de matelas... Je pouvais donc quasiment pas dormir. Mais globalement c'était mieux malgré ça ! la lumière était un peu moins forte, des gens avaient collé des emballages sur la lumière pour tamiser. Et surtout on entendait un peu les bruits de l'extérieur ! Surtout le soir, y'avait une fête pas loin, j'entendais chanter de loin comme un karaoké, c'était génial ! Donc si parfois y'a des actions de soutien à l'Évêché, ça pourrait être incroyable de chanter sous les fenêtres, côté la Major ou Panier, ou en tournant autour. A l'Évêché la fouille était par contre beaucoup plus intense, genre dans les chaussettes, en caleçon. Après ils ne m'ont pas mis la main dans le caleçon mais bon on voyait que y avait plus de sécurité. Je me disais qu'il devait y avoir des gros poissons ici, ça faisait bizarre.

TÉMOIGNAGE DE MANON

Récit d'un témoignage d'une gardée à vue en mars 2023

Manon est interpellée par la BAC pour jet de projectile un soir de manif à la Plaine au moment d'une charge de CRS. Trois flics en civil arrivent de derrière et la plaquent contre un mur. Elle se débat et crie. À ce moment-là, elle ne sait pas que ce sont des flics. L'un d'entre eux la rattrape violemment ce qui lui laissera des bleus sur le bras et les genoux pendant deux semaines. Les personnes autour crient. Elle finit par être plaquée au sol et menottée.

Au commissariat, on ne lui propose pas de coup de téléphone. Elle est dans une cellule avec une autre femme qui est non-francophone et les flics affichent clairement leur mépris envers les personnes non francophones. C'est déshumanisant, ça pue, il y a des cafards, la bouffe est dégueu, le matelas est posé à même le sol et les flics sont des clichés qui n'aiment pas les gauchos. Son père est venu le matin au commissariat pour lui donner ses médicaments mais les flics ont refusé.

L'audition avec l'OPJ* a lieu à 1h du matin avec une avocate commis d'office* qui lui a bien expliqué les enjeux. L'audition est éprouvante pour Manon qui pleure et fini par lâcher « oui mais la bouteille ne les a pas atteint ». Elle regrette et prend peur directement.

Elle donne sa signalétique et son ADN. Le lendemain à 15h, Manon est transférée au tribunal. On lui fait signer un papier qui dit qu'elle doit verser 150 euros à une association.